

GUIDE DE DIVULGATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE LIÉE AU CLIMAT



UNE RESSOURCE DU
PARTENARIAT DE
RECHERCHE-ACTION POUR
LA CARBONEUTRALITÉ
MUNICIPALE (P-RAC)



Ce projet a été réalisé avec l'appui financier
du gouvernement du Canada.
This project was undertaken with the financial support
of the Government of Canada.



Auteurs principaux

- Pr^e Jillene Diamond Marlowe, CPA, CA
(Université Memorial de Terre-Neuve-et-Labrador)
- Megan Meaney (ICLEI Canada)
- Amr ElAlfy, Ph. D. (Université de Waterloo)

AUTEURS ET REMERCIEMENTS

Auteurs principaux

- P^{re} Jillene Diamond Marlowe, CPA, CA (Université Memorial de Terre-Neuve-et-Labrador)
- Megan Meaney (ICLEI Canada)
- Amr ElAlfy, Ph. D. (Université de Waterloo)

Coauteurs

- Amelia Clarke, Ph. D. (Université de Waterloo)
- Charles H. Cho, CPA (Schulich School of Business, Université York)
- Joe Rogers (Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités)
- KPMG
- Adlar Gross (ICLEI Canada)
- Kristen Ma (ICLEI Canada)
- Dunsky Energy + Climate Advisors
- Ying Zhou (Université de Waterloo/Ville de Toronto)

Cette publication du Partenariat de recherche-action pour la carboneutralité municipale (P-RAC) a été codirigée par Amelia Clarke, Ph. D., de l'Université de Waterloo, ICLEI Canada et le Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités.

Conscients que notre équipe de recherche et nos partenaires résident et travaillent dans différents territoires traditionnels visés par des traités sur l'île de la Tortue, le P-RAC respecte et honore la diversité des Peuples, Nations et Communautés Autochtones en tant que détenteurs des droits originaux et intendants des terres et des eaux où nous avons le privilège de vivre, de travailler et d'étudier.

La publication de ce rapport est soutenue par le programme des Partenaires dans la protection du climat (PPC).

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier le Groupe de travail 3 du Partenariat de recherche-action pour la carboneutralité municipale (P-RAC) pour son aide dans la recherche universitaire et appliquée ainsi que pour sa contribution à la rédaction et à l'édition de cette ressource, en particulier : Baïa Ouldsliman et Marc-Olivier Pepin (Ville de Montréal); Charles Hatt, Duri Lee, David MacLeod et Stephanie Grower (Ville de Toronto); Lloyd Lee, Gregory Krueger et Julia Aspinall (Ville de Vancouver); Alberto Altamirano, Kent Bjornstad, Mary Clonfeero et Sincy Modayil (Ville d'Edmonton); Caitlin Rodger et Adam McMullin (Ville de Barrie); Dawn Smith (Ville de Calgary); Wes Anderson, Leya Barry et Rija Rasul (Ville de Mississauga); Phillip Gee et Helen Wain (Accounting for Sustainability); Juliana Fanous (Fédération canadienne des municipalités). De plus, nous tenons à remercier les membres de nos comités de rétroaction et les conseillers externes qui ont examiné la ressource et l'ont utilement commentée, soit : Laura Twidle (CatIQ), Ian McVey (région de Durham), Tim Moerman (Ville de Moncton) et Manon Huchet-Bodet (Global Reporting Initiative) ainsi que le personnel de la Global Reporting Initiative et du Global Sustainability Standards Board.

Veillez utiliser la référence suivante pour citer l'ensemble du rapport :

Marlowe, J., Meaney, M., ElAlfy, A., Clarke, A., Cho, C., Rogers, J., KPMG, Gross, A., Ma, K., Dunsky Energy + Climate Advisors et Zhou, Y. (à venir). Guide de divulgation de l'information financière liée au climat une ressource du Partenariat de recherche-action pour la carboneutralité municipale (P-RAC). Fédération canadienne des municipalités, ICLEI Canada et Université de Waterloo.

fr.pcp-ppc.ca/resources/guide-climate-related-financial-disclosures



Table des matières

Définitions	5
À propos de ce guide	7
Comment ce guide a été élaboré	7
Structure du présent guide	8
Partie 1. Aperçu des divulgations de l'information financière liée au climat	9
Qu'est-ce que la divulgation de l'information financière liée au climat?	9
L'intérêt des divulgations de l'information financière liée au climat	9
Concept fondamental : Importance relative dans la divulgation de l'information liée au climat	15
Qui est impliqué?	17
Partie 2. Le panorama actuel	18
Initiatives et perspectives canadiennes	19
Initiatives et perspectives internationales	24
Partie 3. Modalités de mise en œuvre	26
Processus de divulgation de l'information financière liée au climat	26
Étape 1. Approfondir les connaissances	28
Étape 2. Constituer une équipe et un cadre d'action	30
Étape 3. Cartographie et intégration du processus	32
Étape 4. Établir un système de gouvernance	34
Étape 5. Élaborer une stratégie	39
Étape 6. Gérer les risques	45
Étape 7. Établir et valider les indicateurs et les cibles	48
Étape 8. Préparer et rendre compte	52
Étape 9. Surveillance, ajustements et signalement	54
Partie 4. Orientations futures	56
Annexes	59
Annexe A. Risques et possibilités climatiques des municipalités	59



Définitions

L'adaptation s'entend de toute mesure ou de tout processus destinés à accroître la résilience des personnes, des infrastructures, des collectivités et des écosystèmes afin de leur permettre de mieux s'adapter aux impacts d'un climat changeant et de se préparer aux impacts futurs. Dans le 6^e rapport d'évaluation des GTI, GTII et GTIII, le **Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)** définit l'adaptation des systèmes humains comme étant un processus d'ajustement au climat réel ou prévu et à ses effets en vue de modérer les dommages ou d'exploiter les possibilités bénéfiques.

L'atténuation désigne toute mesure qui limite ou empêche les émissions de gaz à effet de serre de pénétrer dans l'atmosphère. « Atténuation » renvoie également à toute activité visant à éliminer ces gaz de l'atmosphère (séquestration du carbone).

L'évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques est un processus utilisé qui consiste à calculer le risque auquel un système (comme une collectivité) est exposé en ce qui a trait aux impacts climatiques. L'évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques vise à déterminer la vulnérabilité d'un système et son exposition aux dangers liés aux changements climatiques ainsi que la probabilité et les conséquences qui y sont associées. L'évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques est une étape clé de la gestion des risques, car elle permet de s'assurer que les projets et les activités connexes sont adéquatement conçus pour réduire les risques et les vulnérabilités des collectivités face aux changements climatiques.

Les gaz à effet de serre (GES) désignent les sept gaz que la plupart des inventaires nationaux de GES doivent déclarer actuellement en vertu du Protocole de Kyoto. À l'heure actuelle, le Protocole de Kyoto exige que la déclaration des GES porte sur sept gaz à effet de serre clés, soit le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF₆) et le trifluorure d'azote (NF₃).

L'importance de l'impact désigne l'importance des répercussions positives et négatives réelles et potentielles d'une organisation sur l'économie, l'environnement et les personnes, y compris les droits de la personne, peu importe si ces répercussions sont importantes sur le plan financier pour l'organisation elle-même. Cette perspective met l'accent sur la responsabilisation à l'égard des résultats sociaux et environnementaux plus vastes (GRI 3 : Thèmes pertinents 2021; GRI 1 : Fondation 2021; GRI, 2022).

L'importance financière est définie comme suit dans les normes canadiennes de vérification : « Les erreurs, y compris les omissions, sont considérées comme importantes s'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en combinaison avec d'autres, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. » L'importance financière repose sur une seule perspective (importance relative simple) et, dans le cadre de la divulgation des données financières et climatiques, tient compte de l'influence que l'omission ou l'inexactitude d'un élément peut avoir sur les décisions économiques des utilisateurs qui se fient au rapport financier annuel.

L'importance relative désigne l'ampleur d'une omission ou d'une inexactitude qui, en fonction des circonstances, fait probablement en sorte que le jugement d'une personne raisonnable se fondant sur l'information aura été modifié ou influencé par cette omission ou inexactitude. La notion d'importance relative reconnaît que les transactions, les montants ou certaines erreurs, individuellement ou collectivement, influent directement sur la pertinence et la fiabilité de l'information aux fins de la prise de décisions. C'est le seuil au-delà duquel les renseignements manquants ou inexacts dans les rapports financiers annuels sont considérés comme ayant une incidence sur la prise de décisions des utilisateurs (CPA Canada, 2025).

L'inventaire des GES est un résumé des sources et des extrants d'émissions de gaz à effet de serre, quantifiés à l'aide de méthodes normalisées.

La double importance relative tient compte de la façon dont les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) influent sur l'organisation sur le plan financier et de la façon dont les activités de l'organisation ont une incidence sur l'environnement et la société. La double importance relative combine l'importance financière et l'importance de l'impact, et s'inscrit ainsi dans une perspective plus large (GRI, 2022).

Les possibilités liées au climat désignent les effets positifs potentiels des changements climatiques sur une entité. Les mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques peuvent produire des possibilités liées au climat pour une entité (IFRS S2, Annexe A : Définitions).

La résilience est la capacité des systèmes sociaux, économiques et écologiques interconnectés à faire face à des événements, à des tendances ou à des perturbations synonymes de danger ainsi qu'à réagir ou à se réorganiser de manière à maintenir leurs fonctions, leur identité et leurs structures essentielles (**6^e rapport d'évaluation du GIEC**).

Le risque climatique désigne les effets négatifs potentiels des changements climatiques sur une entité. Les risques climatiques sont classés en deux catégories : les risques physiques et les risques liés à la transition (IFRS S2, Annexe A : Définitions). Le risque climatique peut être exprimé sous la forme d'une fonction où le risque est égal à la probabilité multipliée par les conséquences probables. Dans ce cas, la « probabilité » désigne la probabilité de survenue d'un impact envisagé, et les « conséquences » sont les résultats connus ou estimés d'un impact particulier des changements climatiques.

La vulnérabilité climatique décrit le degré de susceptibilité d'un système ou d'une juridiction à subir des dégâts dus à l'impact des changements climatiques (6^e rapport d'évaluation du GIEC). La vulnérabilité climatique est fonction de la sensibilité d'une collectivité aux changements climatiques et de sa capacité à s'adapter aux effets de ces changements.

Les utilisateurs du rapport financier annuel désignent toutes les personnes ou organisations qui lisent le rapport financier annuel et utilisent l'information qu'il contient pour prendre des décisions.

Le risque lié à la transition est l'un des deux principaux types de risques climatiques. Il découle de l'abandon des combustibles fossiles et d'autres activités émettrices de GES (**Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière liée au climat**). Ce type de risque, qui est lié à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, comprend les éléments suivants :

- les risques liés aux politiques (politiques climatiques, tarification du carbone et règlements qui restreignent les contributions négatives aux changements climatiques et encouragent des changements favorisant la résilience face aux changements climatiques dans les activités commerciales) ;
- les risques juridiques (litiges liés au climat) ;
- les risques technologiques (perturbations causées par le développement de nouvelles technologies pour soutenir une économie à faibles émissions de carbone) ;
- les risques du marché (déterminés par des facteurs économiques et sociaux influant sur l'offre et la demande de biens et de services) ;
- les risques pour la réputation (lorsque la valeur d'une industrie ou d'une entreprise est touchée négativement par les perceptions concernant son engagement à l'égard des changements climatiques).

Le risque physique est l'un des deux principaux types de risques climatiques les plus susceptibles de causer des dégâts et des perturbations pour les personnes, les biens et la productivité sous l'effet d'une exposition accrue aux aléas climatiques associés aux changements climatiques. De tels risques peuvent entraîner des coûts financiers directs pour les organisations, par exemple, des frais de réparation et de remplacement découlant des dommages causés aux infrastructures ou aux bâtiments par des inondations ainsi que des coûts indirects comme les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et les interruptions des activités.

À propos de ce guide

Ce guide a été créé pour apporter du soutien aux municipalités et aux administrations locales¹ canadiennes dans leur démarche de divulgation de l'information financière liée au climat. Il présente les étapes clés du processus, les pratiques actuelles et les pratiques à venir dans ce qui constitue un domaine émergent ainsi que les ressources pouvant être mises à profit pour faire en sorte que la divulgation de l'information financière liée au climat soit plus facile, plus efficace et plus efficiente. Ces ressources donnent de nombreux exemples des diverses étapes et approches utilisées par les municipalités canadiennes.



Comment ce guide a été élaboré

Ce guide a été produit dans le cadre du Partenariat de recherche-action pour la carboneutralité municipale (P-RAC). Le P-RAC est une collaboration faisant intervenir l'Université de Waterloo, ICLEI Canada et la Fédération canadienne des municipalités (FCM) ainsi que 11 partenaires universitaires, 9 organismes nationaux et 15 partenaires municipaux. La liste complète des partenaires du P-RAC est disponible sur la **page des partenaires du projet** sur le site web du P-RAC. Le mandat de ce partenariat est le suivant :

- Aider les municipalités canadiennes à mesurer, à surveiller et à atteindre les objectifs de carboneutralité en lien avec les GES.
- Veiller à ce que les projets, les politiques et les programmes de réduction des émissions soient harmonisés avec les engagements nationaux du Canada en matière de réduction.

Le présent guide porte spécifiquement sur les travaux menés par le Groupe de travail technique 3 du P-RAC pour améliorer les outils de surveillance et de publication des émissions municipales au Canada.

L'information contenue dans le présent guide est fondée sur les données recueillies par six groupes de discussion et lors de 48 entrevues menées par la P^{re} Jillene Diamond Marlowe. Les groupes de discussion, constitués de représentants de six grandes municipalités du Canada (c.-à-d. Calgary, Edmonton, Mississauga, Montréal, Toronto et Vancouver), visaient à recueillir des renseignements sur les processus actuels de divulgation de l'information financière liée au climat. Afin de permettre la collecte du plus grand nombre de données possible, chaque groupe de discussion était composé de participants provenant à la fois du domaine du développement durable et du domaine des services financiers. Ensuite, 48 entrevues individuelles ont été menées auprès d'employés clés identifiés lors des groupes de discussion comme étant activement engagés dans le processus de divulgation de l'information financière liée au climat de leur municipalité. L'objectif de ces entrevues était de mieux comprendre chaque étape du processus de divulgation de l'information financière liée au climat et d'obtenir des renseignements sur les pratiques actuelles, les principaux défis et la mise en œuvre réussie.

¹ Dans le présent guide, « municipalité » est un terme inclusif utilisé pour désigner toutes les formes d'administration locale.

De plus, le P-RAC a retenu les services d'un cabinet-conseil pendant l'élaboration du présent guide afin d'obtenir des renseignements supplémentaires du point de vue des praticiens (trois entrevues) ainsi que les nouvelles directives et normes dans le domaine de la comptabilité concernant la divulgation de l'information financière liée au climat. Au fur et à mesure que l'expérience dans le domaine de la divulgation de l'information financière liée au climat évoluera, le présent guide devra être mis à jour pour tenir compte de l'évolution des perspectives et des exigences en matière de divulgation.

Nous remercions sincèrement le personnel des municipalités, des administrations locales et des organisations suivantes pour leur temps, leur expertise et leurs idées qui nous ont aidés à élaborer ce guide.

- **Groupe de travail 3 du P-RAC** : ICLEI Canada, FCM, Université de Waterloo, Barrie (Ontario), Calgary (Alberta), Edmonton (Alberta), Mississauga (Ontario), Montréal (Québec), Toronto (Ontario), Vancouver (Colombie-Britannique), Accounting for Sustainability, Université Athabasca et École nationale d'administration publique.
- **Participants aux entrevues avec les administrations locales et aux groupes de discussion** : Calgary (Alberta), Canmore (Alberta), Edmonton (Alberta), Mississauga (Ontario), Montréal (Québec), Ottawa (Ontario), Toronto (Ontario) et Vancouver (Colombie-Britannique).

Structure du présent guide

Ce guide est divisé en quatre grandes sections.

- 1 La section sur l'**aperçu de la divulgation de l'information financière liée au climat** présente la divulgation de l'information financière liée au climat dans le contexte de ce guide ainsi que l'intérêt qu'elle peut représenter pour les administrations locales.
- 2 La section sur le **panorama actuel** donne un aperçu des progrès canadiens et internationaux en matière de divulgation de l'information financière liée au climat et résume les principales conclusions tirées de la recherche, des groupes de discussion et des entrevues.
- 3 La section sur la **mise en œuvre** décrit les principales étapes de l'établissement des divulgations de l'information financière liée au climat, avec un accent particulier sur les priorités au sein de chacun des quatre piliers. Chaque section énonce les enseignements tirés par des administrations qui sont des chefs de file et fournit des exemples et des ressources.
- 4 La section sur les **orientations futures** traite des plans pour la prochaine phase des divulgations de l'information financière liée au climat dans les organisations clés ainsi que des ressources nécessaires à l'adoption des divulgations de l'information financière liée au climat et à leur intégration dans un plus grand nombre d'administrations canadiennes.



Partie 1. Aperçu des divulgations de l'information financière liée au climat

Qu'est-ce que la divulgation de l'information financière liée au climat?

Le processus de divulgation de l'information financière liée au climat évolue continuellement au sein des municipalités, et cette progression a été considérablement influencée par les nouvelles normes de déclaration et les ressources connexes. Les divulgations de l'information financière liée au climat sont des déclarations ou des rapports municipaux portant sur les répercussions financières des risques et des possibilités liés au climat et sur les répercussions des activités et des décisions liées au climat, à l'environnement et aux collectivités découlant des politiques, des services, de l'infrastructure, des décisions relatives à l'utilisation des terres et des activités d'approvisionnement. Les divulgations actuelles de l'information financière liée au climat couvrent quatre piliers principaux, soit la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, et les indicateurs et les cibles.

Dans le contexte municipal, les divulgations de l'information financière liée au climat devraient être considérées comme une composante d'un ensemble plus vaste de rapports sur le climat qui complète les rapports sur le développement durable axés sur les répercussions, en mettant l'accent sur la façon dont les activités municipales affectent l'environnement et la société. Des cadres comme les normes de la Global Reporting Initiative (GRI) fournissent une orientation pour ces rapports axés sur les répercussions et peuvent être utilisés parallèlement aux divulgations de l'information financière pour répondre aux besoins de divers utilisateurs.

L'intérêt des divulgations de l'information financière liée au climat

Pourquoi divulguer l'information financière liée au climat?

De nombreuses municipalités de premier plan ont déjà des cibles, des plans, des services et des rapports bien établis et exhaustifs concernant la lutte contre les changements climatiques. Alors pourquoi se tournent-elles vers les divulgations de l'information financière liée au climat? Comment ce processus peut-il s'appuyer sur les fondations existantes pour favoriser l'action climatique à l'échelle municipale? Un facteur clé pour les gouvernements municipaux est d'être transparents au sujet de leurs actions et de leurs progrès vers la réalisation de leurs objectifs climatiques et stratégiques conformément aux engagements pris envers leur communauté.



Les divulgations de l'information financière liée au climat créent une transparence qui peut renforcer la responsabilité selon une allure, une ampleur et une orientation adaptées à la lutte contre les changements climatiques.



Allure : urgence et immédiateté. Bien que les risques aigus et chroniques des changements climatiques aient des répercussions plus fréquentes et plus graves sur les collectivités, la plupart de ces dernières continuent de fonctionner avec des trajectoires d'émissions qui sont incompatibles avec un avenir viable. Les deux prochaines décennies seront cruciales pour réaliser la transition vers une société carboneutre et nous adapter à un climat très différent de celui du passé. Les divulgations de l'information financière liée au climat jouent un rôle clé dans l'accélération des mesures municipales de lutte contre les changements climatiques. En divulguant l'information sur la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, et les indicateurs et les cibles en matière de climat, les municipalités fournissent aux utilisateurs des renseignements clairs et concrets sur leur action face aux changements climatiques. Cette transparence accroît la confiance du public, favorise la responsabilisation et renforce l'appel à l'action pour une prise de décisions municipales plus rapides et plus éclairées, en harmonie avec les effets croissants des changements climatiques.



Ampleur : organisation et l'ensemble de la communauté. Les changements climatiques touchent tous les aspects de la vie communautaire, depuis la santé publique et les économies locales jusqu'aux écosystèmes naturels et aux infrastructures essentielles. Ils représentent une crise complexe dont la responsabilité ne peut être imputée à une seule personne, à un seul service ou à une seule organisation. Ils doivent ainsi être répartis et traités collectivement. Les divulgations de l'information financière liée au climat améliorent la transparence et diffusent les connaissances sur l'action climatique à l'échelle de l'organisation et de la collectivité, ce qui force les décideurs à tenir compte des domaines où les actions, les indicateurs et les cibles sont insuffisants. En décrivant clairement les responsabilités, les cibles et les progrès, les divulgations contribuent à favoriser le partage des responsabilités et la comparabilité, ce qui encourage le partage des pratiques exemplaires et crée les conditions propices à une action collective et à grande échelle.



Orientation : tournée vers l'avenir et adaptable. Pour réagir aux changements climatiques, il ne suffit pas de faire le suivi des émissions passées; il faut adopter une approche proactive et souple qui anticipe les risques futurs, intègre de nouveaux renseignements et ajuste le cap à mesure que les conditions évoluent. Les municipalités doivent non seulement être outillées pour relever les défis d'aujourd'hui, mais elles doivent aussi être prêtes à jouer un rôle de chef de file dans un paysage climatique en rapide évolution. Les divulgations de l'information financière liée au climat favorisent une orientation tournée vers l'avenir en intégrant la planification de scénarios, la prévision des risques et les stratégies d'adaptation dans le processus décisionnel municipal et en fournissant au public des renseignements transparents sur les mesures, les décisions et les stratégies mises en œuvre par les municipalités en réponse au changement climatique. Les divulgations encouragent les municipalités à penser à long terme, à demeurer réceptives aux nouvelles données et à améliorer continuellement leurs stratégies. En rendant ces processus transparents, les municipalités s'ouvrent au regard et aux commentaires du public, ce qui contribue à faire en sorte que les mesures de lutte contre les changements climatiques demeurent pertinentes, résilientes et adaptées.

Objectifs des divulgations de l'information financière liée au climat

Les divulgations de l'information financière liée au climat visent à améliorer la transparence et la responsabilisation de tous les utilisateurs municipaux. Du point de vue de l'importance relative de l'impact (tel que définie dans les normes de la GRI), les divulgations doivent mettre en évidence les impacts climatiques les plus importants de la municipalité sur les personnes et l'environnement, y compris les répercussions sur les populations et les utilisateurs vulnérables. Du point de vue de la double importance relative (telle que définie dans les normes européennes d'information en matière de durabilité [ESRS]), les municipalités sont encouragées à signaler les impacts qui ont des implications importantes sur le plan des finances, des services ou de la gouvernance. L'amélioration des divulgations de l'information financière liée au climat permet aux municipalités d'intégrer le climat dans leur processus décisionnel stratégique, financier et de gouvernance; d'améliorer leur gestion des risques et leur planification de la résilience; d'appuyer les objectifs et les cibles climatiques; de favoriser la mobilisation interministérielle et communautaire; et d'appuyer la planification prospective et adaptative. En atteignant ces objectifs, les municipalités font preuve de leadership et gagnent la confiance du public.

Les divulgations de l'information financière liée au climat transforment la gouvernance autour des objectifs climatiques afin d'accroître la probabilité d'atteindre les objectifs et les cibles climatiques énoncés.

Tableau 1. Potentiel de transformation des divulgations de l'information financière liée au climat

Au départ	→	À terme
Visibilité limitée de la planification stratégique à long terme et des objectifs climatiques de haut niveau.	→	Détermination transparente des impacts climatiques, des besoins financiers, des lacunes et de l'harmonisation avec la planification stratégique, les cibles climatiques et l'action climatique fondée sur la science.
Mesures en faveur du climat et responsabilité de ces mesures cloisonnées au sein des services internes .	→	Responsabilisation en matière d'action climatique répartie à l'échelle de l'organisation entre tous ceux qui contribuent aux risques climatiques, aux responsabilités et au rendement divulgués.
Les divulgations de l'information financière étaient strictement axées sur l'impact financier .	→	Les divulgations de l'information financière tiennent compte des risques et des possibilités liés au climat ainsi que des répercussions environnementales et sociales importantes de la municipalité , y compris les répercussions sur la santé de la population, les écosystèmes, le logement et la résilience des infrastructures.
Les mesures d'atténuation et d'adaptation sont prises en compte et gérées séparément , et l'adaptation est traitée de manière réactive.	→	Le lien fondamental entre l'atténuation et l'adaptation est mis en évidence par des divulgations reflétant leur interdépendance, appuyant la prise de mesures intégrées et prospectives.
Les décisions ne sont pas systématiquement fonction de la dimension climatique, et l'impact des décisions et des projets est fondé sur les activités passées (comme les inventaires de GES).	→	Démonstration explicite des décisions nécessaires pour atteindre les cibles climatiques par l'entremise de l'évaluation prospective des impacts (comme l'analyse des scénarios et les projections des émissions de GES).
Cibles climatiques non atteintes en raison d'un manque de structures financières et de gouvernance solides pour les atteindre.	→	Utilisation d'une gouvernance solide pour veiller à ce que le climat soit systématiquement intégré dans le processus municipal de rapports financiers annuels .

Responsabilité publique à l'égard des impacts climatiques

Au-delà de la gérance financière, les municipalités doivent rendre compte de la façon dont leurs décisions et leurs activités façonnent les résultats environnementaux, l'équité sociale, la santé publique et la résilience intergénérationnelle. Par conséquent, les divulgations de l'information financière liée au climat servent non seulement à éclairer la prise de décisions financières, mais aussi à illustrer la façon dont les mesures municipales renforcent – ou atténuent – l'impact climatique sur les collectivités et les écosystèmes, en particulier pour les populations vulnérables.

Avantages et opportunités

Les divulgations de l'information financière liée au climat offrent un éventail d'avantages potentiels aux municipalités, dont bon nombre ont des répercussions financières positives.

- **Responsabilisation et prise de décisions.** En divulguant les stratégies liées au climat et les répercussions financières possibles, les municipalités peuvent se montrer plus responsables envers les utilisateurs tout en adoptant une attitude proactive dans la prise de décisions à long terme. Cette responsabilisation favorise une gouvernance plus transparente et responsable au moment où les municipalités établissent leurs plans pour réduire les émissions de GES, s'adapter aux conditions climatiques changeantes et renforcer leur résilience face aux risques climatiques. Le processus de divulgation favorise intrinsèquement une culture de responsabilisation, assurant que les engagements en matière de climat ne sont pas seulement pris, mais qu'ils font l'objet d'un suivi actif et de comptes rendus, et qu'ils sont effectivement intégrés dans les opérations et la planification municipales.
- **Meilleure réputation.** La divulgation transparente de l'information financière liée au climat permet aux municipalités de montrer leur engagement en faveur de la lutte contre les changements climatiques et du renforcement de la résilience. Cela peut améliorer leur réputation en tant que chefs de file de l'action climatique et favoriser la confiance parmi les utilisateurs.
- **Coût du capital moins élevé.** Les investisseurs s'intéressent de plus en plus aux placements positifs dans le domaine environnemental, social et de gouvernance (ESG). Les municipalités qui font preuve de résilience face aux changements climatiques peuvent attirer un plus grand nombre d'investisseurs, en particulier ceux qui s'intéressent aux facteurs ESG. De plus, la démonstration d'une résilience accrue peut également réduire le risque de crédit (c.-à-d. le risque qu'une entité comme une municipalité ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières contractuelles à leur échéance). La divulgation transparente de l'information financière liée au climat peut influencer les évaluations des agences de notation. À mesure que ces organismes évaluent de plus en plus les risques climatiques, ils peuvent attribuer des cotes de crédit plus favorables aux municipalités qui prennent des mesures proactives à l'égard de ces risques et qui divulguent en détail les efforts qu'elles déploient pour y faire face. L'amélioration des cotes de crédit peut réduire le coût d'emprunt, car les entités mieux cotées bénéficient habituellement de meilleurs taux d'intérêt sur les émissions de titres de créance. Par conséquent, il est financièrement intéressant pour les municipalités d'améliorer leur résilience face aux changements climatiques et leur transparence, car les coûts supplémentaires des mesures d'adaptation et d'atténuation peuvent être compensés par les économies réalisées à long terme sur les coûts d'emprunt.

- **Ressources supplémentaires.** La divulgation de l'information financière liée au climat peut également ouvrir la voie à un financement externe supplémentaire du gouvernement (régional, provincial et fédéral). En clarifiant la situation d'une municipalité en ce qui a trait à la production d'information, à la planification et aux mesures liées aux risques et aux possibilités liés au climat, la divulgation de l'information financière liée au climat rend l'information utile facilement et publiquement accessible aux bailleurs de fonds potentiels.
- **Apprentissage collectif et amélioration.** Il est essentiel de maintenir la cohérence et la comparabilité d'une année à l'autre des divulgations de l'information financière liée au climat. Cette cohérence favorise l'apprentissage collectif et l'amélioration continue de l'action climatique. Elle permet également un suivi précis des progrès et une planification future efficace. Les divulgations de l'information financière liée au climat facilitent le partage des connaissances, ce qui permet aux utilisateurs, y compris d'autres municipalités, de cerner les tendances, de reconnaître les lacunes et d'adopter des pratiques exemplaires. La publication de ces divulgations favorise l'amélioration continue et permet aux municipalités de tirer parti des pratiques exemplaires.

Obstacles et défis

Malgré son grand potentiel, la divulgation de l'information financière liée au climat constitue un nouveau processus présentant des obstacles et des défis de mise en œuvre qui doivent être compris et réglés. De nombreux obstacles et préoccupations peuvent décourager les divulgations ou nuire aux efforts de signalement municipaux liés au climat.

- **Normalisation.** Il n'y a pas de cadre de déclaration obligatoire et normalisé que les municipalités canadiennes sont tenues de suivre. Cela peut entraîner des incohérences dans les rapports et empêcher les utilisateurs de comparer et d'analyser les données. Les normes internationales d'information financière (IFRS) S1 et S2 se concentrent sur le secteur privé, avec un accent particulier sur les besoins des utilisateurs axés sur le profit dans le cadre des exigences de divulgation. En octobre 2024, le Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSASB) a notamment publié un exposé-sondage décrivant une norme sur les divulgations de l'information climatique dans le secteur public; cette norme a été approuvée en décembre 2025 et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2028. Cependant, la manière dont les municipalités canadiennes seront tenues de l'appliquer n'est pas claire. Par exemple, on ne sait pas quel type d'importance relative sera pris en compte et si cela donnera lieu à des divulgations transparentes comparables à l'échelle du secteur.
- **Ressources.** Les municipalités manquent souvent de ressources pour assurer la divulgation de l'information financière liée au climat. De nombreuses municipalités, surtout les plus petites, n'ont pas le personnel ou les ressources financières nécessaires pour recueillir, analyser et déclarer des données sur le climat. À moins d'être réglementées, les activités du personnel municipal sont en grande partie fondées sur les directives du conseil municipal. Cela pourrait constituer un obstacle majeur dans les cas où la divulgation est volontaire et où le conseil ne fournit pas d'orientation claire ou de ressources pour appuyer la collecte, l'interprétation et la divulgation de données liées au climat.
- **Manque de connaissances.** Le manque de sensibilisation et de compréhension de l'importance des divulgations de l'information financière liée au climat peut constituer un obstacle. Le personnel municipal, en particulier lorsqu'il travaille pour de grandes municipalités ayant un nombre important d'ensembles de données complexes, peut ne pas savoir comment divulguer de l'information ou comment obtenir l'information nécessaire à une divulgation. La divulgation étant un domaine en constante évolution, elle exige de solides connaissances et la capacité de se tenir au courant des tendances et des pratiques en matière de rapports.

- **Adhésion.** Les décideurs ne voient peut-être pas l'intérêt des divulgations de l'information financière liée au climat parce qu'ils n'axent pas leurs efforts sur les mesures de lutte contre les changements climatiques, parce que les divulgations ne sont pas encore exigées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) ou parce qu'ils veulent allouer toutes les ressources liées au climat à la prise de mesures plutôt qu'à la divulgation.
- **Sécurité.** Les municipalités doivent trouver le juste équilibre en matière de transparence, car elles doivent fournir des renseignements adéquats tout en éliminant les risques pour la sécurité. Par exemple, lorsqu'elles divulguent de l'information sur l'augmentation des primes d'assurance découlant des risques accrus d'inondation, les municipalités doivent éviter de décrire en détail les vulnérabilités particulières des infrastructures essentielles qui pourraient être exploitées par des entités malveillantes.
- **Répercussions financières.** Les municipalités doivent également se demander si le partage d'information sur les risques climatiques aura des répercussions financières négatives à long terme, comme la diminution possible de la valeur des propriétés dans les zones à risque élevé. Un tel résultat aura une incidence sur les recettes fiscales et, par conséquent, sur la capacité de la municipalité de fournir des services.
- **Préoccupation relative au fait d'alarmer le public.** Les divulgations de l'information financière liée au climat par les municipalités peuvent alarmer le public en mettant l'accent sur les risques potentiels pour la collectivité, comme les inondations et les feux de forêt. L'accent mis sur les vulnérabilités peut accroître l'anxiété des résidents au sujet de la sécurité et de la fiabilité des services essentiels.
- **Conséquences juridiques.** Les municipalités doivent tenir compte des conséquences juridiques de la sous-déclaration ou de la présentation inexacte des risques liés aux infrastructures, par exemple, les litiges ou la perte de la confiance du public. Un processus d'examen rigoureux est nécessaire pour analyser tous les renseignements divulgués afin d'en assurer l'exactitude, l'exhaustivité, l'opportunité et la pertinence. Il faut toutefois veiller à ce qu'il ne fournisse pas de feuille de route pour les personnes qui ont l'intention de causer des perturbations ou des dommages. Les municipalités doivent également se montrer prudentes, sachant que les utilisateurs pourraient exprimer leurs préoccupations si aucune mesure n'est prise ou si aucun plan n'est mis en place pour remédier aux principales vulnérabilités. Ces préoccupations pourraient être particulièrement importantes si un événement entraîne de graves conséquences et qu'on découvre que les risques étaient connus auparavant, mais qu'on n'y a pas remédié. Des mises à jour régulières et des évaluations continues des risques sont essentielles au maintien de la pertinence et de l'utilité des renseignements divulgués.
- **Écoblanchiment.** Les municipalités qui effectuent des divulgations devraient s'efforcer d'assurer un niveau élevé d'exactitude dans leurs divulgations afin d'éviter les accusations d'écoblanchiment. Le projet de loi C-59, qui comprend des modifications clés à la clause 74.01 de la *Loi sur la concurrence* (Canada), a permis de mieux faire connaître cette pratique. Ces modifications portent sur l'écoblanchiment, qui désigne la formulation d'allégations environnementales fausses, mensongères ou trompeuses dans le but de promouvoir un produit ou un intérêt commercial. Les municipalités sont susceptibles d'être indirectement touchées par ces modifications, car celles-ci ont rendu la société plus sensible à l'écoblanchiment.
- **Priorités contradictoires.** Les municipalités opèrent dans des environnements complexes et doivent jongler entre de nombreuses priorités pour répondre à leurs objectifs organisationnels et aux besoins de la collectivité. Même lorsque l'action climatique est désignée comme un objectif important, elle doit rivaliser avec une vaste gamme d'autres demandes urgentes qui sont souvent difficiles à comparer ou à classer. Par conséquent, les initiatives climatiques sont souvent classées comme « souhaitables », mais non essentielles, surtout lorsque les budgets et le personnel sont limités. Les contraintes en matière de ressources obligent les municipalités à faire des compromis difficiles, qui peuvent priver certains secteurs prioritaires, y compris le climat, du soutien nécessaire pour assurer des progrès significatifs.

Concept fondamental : Importance relative dans la divulgation de l'information liée au climat

Pour les municipalités, l'un des concepts les plus importants en matière de divulgation de l'information financière liée au climat est l'importance relative, c'est-à-dire le fait de déterminer l'information qui doit être communiquée parce qu'elle est pertinente pour la prise de décisions des utilisateurs du rapport financier annuel. Une bonne pratique consiste à commencer par l'importance relative de l'impact, en déterminant les impacts climatiques les plus importants sur les personnes et l'environnement, puis à évaluer lesquels de ces impacts se traduisent en risques financiers ou en possibilités pour la municipalité.

Définition de l'importance relative

L'importance relative est définie de différentes façons selon les normes de déclaration. Selon le Conseil international des normes de durabilité (ISSB), l'importance relative est définie comme *l'importance financière*, c'est-à-dire que l'information est importante si son exclusion peut raisonnablement influencer les décisions des utilisateurs (p. ex., investisseurs, prêteurs et créanciers). En revanche, la Global Reporting Initiative (GRI) se fonde sur *l'importance de l'impact* : l'information est importante si elle reflète les répercussions les plus importantes de l'organisation sur l'économie, l'environnement ou les personnes, y compris les droits de la personne². Une approche de plus en plus répandue, connue sous le nom de *double importance relative*, combine les deux points de vue³. Elle reconnaît que les divulgations doivent rendre compte non seulement de la façon dont les enjeux liés au climat et à la durabilité influent sur la santé financière d'une organisation, mais aussi de la façon dont les actions de l'organisation ont une incidence sur la société et l'environnement. Les municipalités, qui doivent trouver un équilibre entre responsabilité financière et bien-être de la collectivité, ont intérêt à adopter la perspective de la double importance relative.

- 2 En vertu des normes de la GRI 2021, les municipalités peuvent déterminer les sujets importants en évaluant l'importance de leurs répercussions positives et négatives réelles et potentielles sur l'économie, l'environnement et les personnes, y compris les droits de la personne. Cela comprend les impacts que les municipalités ont directement, les impacts auxquels elles contribuent et les impacts qui sont directement liés à leurs activités et à leurs services par l'entremise de relations d'affaires. Parmi les exemples de sujets importants figurent le développement urbain, qui entraîne des changements dans l'aménagement des terres et des émissions, les décisions en matière de transport en commun, qui ont une incidence sur la qualité de l'air et l'accessibilité, ainsi que les infrastructures de protection contre les inondations, qui façonnent la sécurité des communautés et déterminent l'ampleur des dommages matériels.
- 3 En vertu du cadre CSRD/ESRS de l'Union européenne, les évaluations de la double importance relative exigent que les organisations examinent les enjeux en fonction de leur impact et de leur importance financière, reconnaissant que nombre d'entre eux sont importants selon les deux perspectives. Les municipalités canadiennes peuvent adapter ce cadre en déterminant, par exemple, l'augmentation du risque d'inondation comme étant a) un enjeu important du point de vue de l'impact en raison des dommages potentiels aux résidents, aux écosystèmes et aux sites culturels, et b) un enjeu important du point de vue financier en raison de l'augmentation des coûts d'immobilisations et d'exploitation, des répercussions sur l'assurance et des effets possibles sur la cote de crédit.

Évaluation de l'importance relative à l'échelle municipale en deux étapes

Étape 1 : Déterminer les utilisateurs du rapport financier annuel

Bien que les divulgations de l'information financière liée au climat appuient la prise de décisions éclairées par les dirigeants municipaux, elles ne fournissent pas à elles seules une image complète des répercussions climatiques d'une municipalité sur les gens, les collectivités et l'environnement. Par conséquent, la première étape d'une évaluation municipale de la double importance relative consiste à déterminer qui sont les principaux utilisateurs de l'information financière liée au climat. Contrairement aux sociétés, les municipalités sont au service d'un public vaste et diversifié. Les utilisateurs comprennent les Collectivités Autochtones dont les droits intrinsèques et les relations à la terre, à l'eau et aux écosystèmes doivent être reconnus et respectés dans le processus décisionnel municipal.

Les principaux utilisateurs comprennent habituellement les résidents, les entreprises locales, les groupes communautaires, les médias, les membres du conseil et le personnel municipal, et ils ont souvent besoin d'information axée sur les impacts concernant les émissions, les résultats en matière d'adaptation, l'équité et les répercussions environnementales. Par conséquent, les divulgations de l'information financière liée au climat sont plus efficaces lorsqu'elles sont complétées par des cadres de déclaration sur la durabilité ou les impacts, comme les normes de la GRI, qui répondent explicitement à ces besoins d'information.

Les utilisateurs secondaires peuvent comprendre les gouvernements provinciaux et fédéral, les assureurs et les investisseurs obligataires (surtout lorsque les municipalités émettent des titres de créance ou des obligations vertes) pour lesquels les divulgations de l'information financière liée au climat sont spécifiquement conçues pour évaluer l'exposition au risque financier et la résilience budgétaire à long terme.

L'identification claire de ces publics aide la municipalité à déterminer les personnes qui vont utiliser la divulgation pour prendre des décisions.

Étape 2 : Déterminer les enjeux importants

Une fois que les principaux utilisateurs ont été identifiés, l'étape suivante consiste à déterminer quelle information est importante pour eux. Les municipalités peuvent effectuer des évaluations de la double importance relative pour mettre en évidence les risques et les possibilités qui comptent le plus. La première étape de ce processus consiste à évaluer l'importance relative de l'impact en déterminant les enjeux climatiques pour lesquels les activités municipales ont des répercussions réelles ou potentielles importantes sur les personnes, l'environnement et les économies locales, à l'aide de critères comme l'échelle, la portée et la probabilité. Ensuite, il s'agit d'évaluer l'importance financière en déterminant les enjeux climatiques dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils influent sur la situation financière de la municipalité, son rendement ou sa capacité de fournir des services. Par exemple, les risques d'inondation pour les infrastructures locales, les menaces d'incendie de forêt pour la sécurité des collectivités ou les changements réglementaires touchant les industries locales peuvent tous constituer des enjeux significatifs à la fois sur le plan de l'impact et sur le plan financier. Ces évaluations combinent la gravité et la probabilité des répercussions, et offrent un moyen structuré de déterminer ce qui est important pour les utilisateurs locaux et ce qui pourrait avoir des répercussions importantes sur les activités municipales ou la santé financière de la municipalité.

Répercussions pour les municipalités

En fin de compte, l'information climatique importante pour les municipalités est celle qui peut raisonnablement influencer les décisions des utilisateurs ou avoir des répercussions importantes sur la situation financière et la viabilité à long terme de la municipalité. En suivant ces deux étapes, les municipalités peuvent effectuer des divulgations climatiques à la fois utiles pour la prise de décisions et conformes aux normes internationales, tout en reflétant les réalités de la gouvernance municipale en matière de services publics.

Qui est impliqué?

Les divulgations de l'information financière liée au climat accroissent la transparence et répartissent la propriété, les connaissances et la responsabilité de l'action climatique à l'échelle de l'organisation.



C'est une affaire de finances et de durabilité. Les divulgations de l'information financière liée au climat peuvent relever du service des finances, moyennant un solide soutien de l'équipe de la durabilité, ou être codirigées par les membres des services des finances et de la durabilité. Idéalement, le dirigeant principal des finances (DPF) joue un rôle de chef de file dans la collaboration entre services en matière de divulgation de l'information financière liée au climat – un rôle qui est plus important dans les municipalités dont les ressources centrales en matière de climat sont limitées. Un leadership et une mobilisation solides de la part du DPF garantissent également que les chefs de service sont appuyés et tenus responsables.



Coup de pouce des champions du milieu politique et de la haute administration. Une contribution commune à la réussite consiste à pouvoir compter sur des champions du milieu politique et de la haute administration. Nos recherches et nos discussions soulignent que le leadership politique soutenu et actif est l'un des facteurs les plus importants pour divulguer de l'information financière liée au climat et relever les défis institutionnels liés à la mise en œuvre. La présentation et la publication des divulgations de l'information financière liée au climat dans le rapport financier annuel donnent l'occasion aux utilisateurs d'obtenir de l'information et de s'engager aux côtés des dirigeants politiques dans l'action climatique.



La collaboration entre services est fondamentale. Les chefs de service et le personnel de l'organisation doivent être des partenaires dans ce travail. Ils fournissent des données et de l'information sur les plans, les coûts et les impacts de leurs projets. La mise sur pied de groupes de travail ou d'étude transversaux sur le thème des changements climatiques facilite la gestion interne des changements et les communications. Les chefs de service et leur personnel doivent être bien appuyés par le personnel des finances et de la durabilité, en particulier tout au long des premiers cycles de divulgation de l'information financière liée au climat, à mesure que les processus sont élaborés, mis à l'essai et peaufinés. En fonction de leurs projets et de leurs rôles, les services clés pourraient s'occuper de la gestion des risques, de la gestion des actifs, des travaux publics, de l'approvisionnement, de la planification et du développement ainsi que des parcs et des loisirs.



Il y a de plus en plus d'appels à la collaboration et au partage des connaissances en ce qui a trait à la divulgation de l'information financière liée au climat. Les municipalités tireront grandement profit de leur participation à des cohortes et à des communautés de pratique en matière de divulgation de l'information financière liée au climat. De nombreux pionniers collaborent déjà, notamment le Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière liée au climat (TCFD) du Canadian Municipal Network et les cercles de pratique d'Accounting for Sustainability. Des cohortes de partage des connaissances comme le P-RAC diffusent également des pratiques exemplaires et appuient les efforts menés dans ce domaine. Les participants à une cohorte peuvent facilement partager des modèles (p. ex., des libellés de divulgation ou des passages sur le climat extraits de rapports financiers annuels) et des ressources (comme du matériel de formation, des matrices et des outils d'évaluation de l'impact des projets propres à un service) afin de rendre le processus plus efficace et de permettre aux municipalités ayant moins de capacités de travailler plus efficacement.



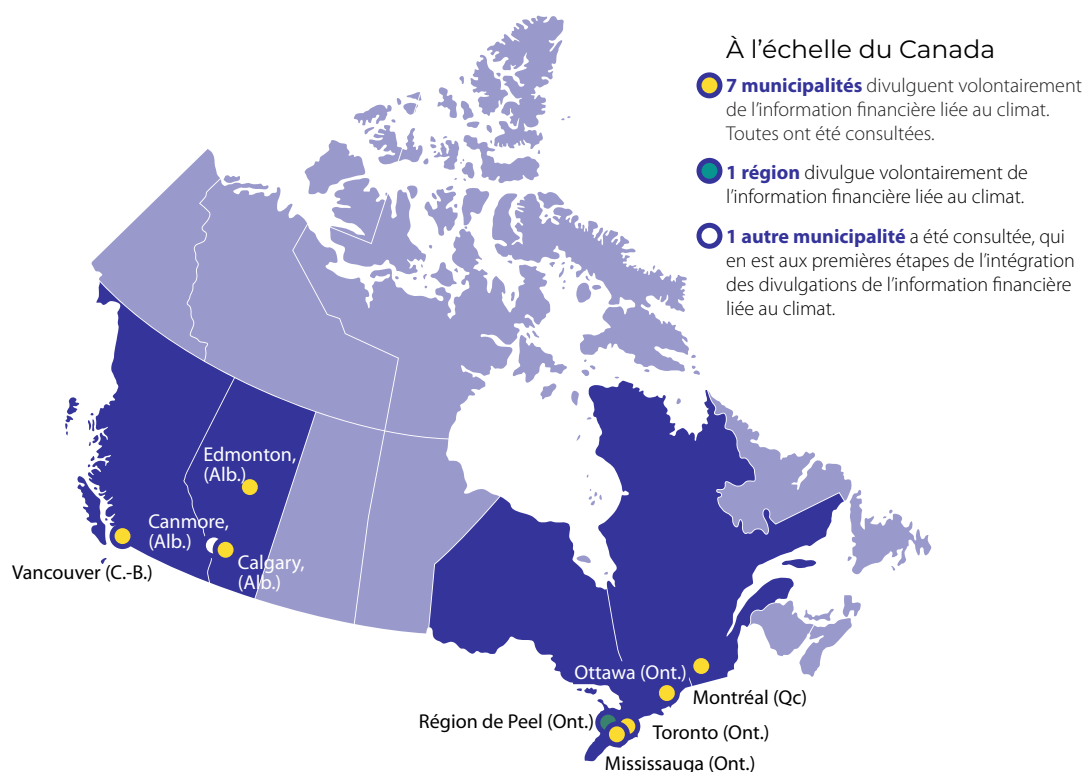
Mobilisation des utilisateurs. La détermination et l'évaluation des impacts liés au climat exigent une solide collaboration avec les collectivités touchées par les décisions municipales, y compris les Peuples Autochtones, les groupes en quête d'équité, les résidents des régions vulnérables aux impacts climatiques et les entreprises locales. Les commentaires des utilisateurs renforcent les évaluations de l'importance relative de l'impact et harmonisent les divulgations avec les priorités communautaires et l'expérience vécue.

Partie 2. Le panorama actuel

Le rythme de la divulgation de l'information financière liée au climat n'est pas le même partout dans le monde. Le présent guide examine la dynamique canadienne et internationale actuelle en matière de divulgation de l'information financière liée au climat dans les rapports financiers annuels. Il est essentiel de comprendre les perspectives, les initiatives et les directives canadiennes et internationales afin d'élaborer des pratiques exemplaires pour la mise en œuvre des divulgations de l'information financière liée au climat (partie 3) et d'éclairer les orientations futures (partie 4).

Ce guide s'appuie sur les processus, les idées et les plans de praticiens chefs de file dans le domaine de la divulgation de l'information financière liée au climat. Nous avons adopté une perspective canadienne et, à la fin de 2023, 2024 et 2025, nous avons engagé des discussions avec six municipalités de premier plan au sujet de leur connaissance du sujet, des mesures prises et de leurs plans en matière de divulgation de l'information financière liée au climat.

Figure 1. Emplacements des municipalités consultées dans le cadre de cette étude



Nous avons organisé 6 groupes de discussion et 51 entrevues auprès de 8 municipalités de premier plan sur le sujet de la divulgation de l'information financière liée au climat. Ces municipalités sont Calgary, Canmore, Edmonton, Mississauga, Montréal, Ottawa, Toronto et Vancouver. De plus, nous avons effectué une analyse approfondie de leurs approches et apprentissages actuels, de leurs plans de mise en œuvre ainsi que des objectifs et des défis associés à l'intégration de la divulgation de l'information financière liée au climat dans leurs rapports financiers annuels publiés.

Initiatives et perspectives canadiennes

Aperçu des normes sur la divulgation de l'information financière liée au climat

En 2017, le TCFD, établi par le Conseil de stabilité financière en 2015, a publié un premier cadre visant à améliorer les directives sur la divulgation de l'information financière liée au climat. Les recommandations du TCFD visaient à améliorer la transparence pour les utilisateurs des rapports financiers annuels. Le cadre proposé recommandait que les divulgations soient réparties en quatre domaines thématiques, soit la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, et les indicateurs et les cibles. De nombreuses entités du secteur public ont adopté la recommandation du TCFD visant à renforcer la transparence, la responsabilisation et la prise de décisions stratégiques concernant les risques climatiques. En 2019, Comptables professionnels agréés (CPA) Canada a notamment publié des lignes directrices à l'intention des municipalités intitulées « Améliorer l'information relative aux changements climatiques par les Villes : Guide pour l'adoption des recommandations du Groupe de travail sur la divulgation financière liée au climat », qui a fourni aux municipalités et aux administrations locales des conseils pour harmoniser leurs pratiques de production de rapports avec le cadre du TCFD.

Lorsque le TCFD a été officiellement dissous en 2023, ses responsabilités et ses directives ont été transférées à l'ISSB. En juin 2023, l'ISSB a publié les normes IFRS S1 et S2 concernant les divulgations relatives à la durabilité et aux changements climatiques; ces normes sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024. L'ISSB intègre le cadre du TCFD dans la norme IFRS S2, qui a été élaborée en mettant l'accent sur les organisations tenues de se conformer aux normes internationales d'information financière. Ainsi, la norme S2 s'applique spécifiquement aux grandes entreprises publiques axées sur le profit. En octobre 2024, l'IPSASB⁴ a publié un exposé-sondage sur les divulgations liées au climat pour le secteur public. Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) du Canada a répondu à l'IPSASB en lui fournissant des commentaires, des points de vue et des éloges sur le leadership dont a fait preuve l'IPSASB dans l'élaboration de la première norme du secteur public relative à la divulgation de renseignements sur les changements climatiques. Le Canadian Municipal Network a également préparé et soumis une **réponse conjointe** à l'IPSASB pour souligner l'importance de tenir compte des défis liés à la mise en œuvre et de l'évolutivité des exigences relatives à la divulgation.

Le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID), qui a été créé en 2023, a instauré les Normes canadiennes d'information sur la durabilité (NCID) : NCID1 — Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et NCID2 — Informations à fournir en lien avec les changements climatiques. Ces normes sont alignées sur les normes IFRS S1 et IFRS S2.

Bien que les initiatives fondées sur l'ISSB et l'IPSASB mettent principalement l'accent sur l'importance financière, les normes de la GRI demeurent le principal cadre mondial pour les rapports sur la durabilité axés sur l'impact. Certaines municipalités dans le monde (p. ex., des villes européennes se conformant à la Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises [CSRD]) commencent à harmoniser leurs divulgations sur le climat et la durabilité avec la GRI et les normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS), les normes de la GRI étant utilisées pour structurer les évaluations de l'importance relative de l'impact et les ESRS pour mettre en œuvre la double importance relative et les points de données détaillés sur le climat et les aspects sociaux.

4 **IPSASB (8 décembre 2022), *IPSASB Confirms Its Role in Advancing Public Sector Sustainability Reporting***, le Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSASB) a confirmé son rôle dans les progrès réalisés dans la divulgation en matière de durabilité pour le secteur public.

Aperçu des progrès réalisés en matière de divulgation de l'information financière liée au climat

Les municipalités de premier plan ont commencé à adopter volontairement les recommandations du cadre du TCFD afin d'améliorer la transparence en ce qui concerne les risques, les possibilités, les stratégies et la gouvernance liés au climat. En publiant des divulgations, les municipalités démontrent leur engagement continu à l'égard de la transparence et de la responsabilisation en ce qui a trait à la réduction des émissions et au renforcement de la résilience climatique. Nous avons identifié six chefs de file et pionniers en matière de divulgations de l'information financière liée au climat au Canada : Calgary, Edmonton, Mississauga, Montréal, Toronto et Vancouver. Le tableau 2 donne un aperçu des mesures et des approches de ces municipalités pour intégrer les divulgations de l'information financière liée au climat dans les rapports financiers annuels qu'elles publient.

Tableau 2. Divulgations de l'information financière liée au climat effectuées par les municipalités canadiennes

Municipalité	Divulgations de l'information financière liée au climat	Divulgateion <i>gouvernance, stratégie, gestion des risques et indicateurs et cibles</i>	Prochaines étapes
Calgary Rapport annuel 2025	Non vérifiées Lancement : Rapport annuel de 2021 État : en cours TCFD : 2021–2023 IFRS S2 : 2024 -2025	Gouvernance : surveillance du conseil d'administration et du conseil municipal, rôle et responsabilité de l'exécutif et de la direction. Stratégie : répercussions importantes des risques sur les activités, la stratégie et la planification financière des organisations. Intégration et résilience de la stratégie. Intégration des risques climatiques dans le cadre du programme de gestion des risques d'entreprise (GRE) sur le plan stratégique et opérationnel. Gestion des risques : processus d'examen et d'évaluation des risques institutionnels, physiques et de transition. Indicateurs et cibles : suivi des progrès dans la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation et vers l'atteinte des objectifs connexes (p. ex., progrès en matière d'émissions de GES des collectivités et des entreprises, suivi des mesures d'adaptation assurant le développement, indice des risques climatiques des collectivités, évaluation des risques d'inondation et gestion de l'eau).	Continuer d'améliorer les divulgations de l'information financière liée au climat et le cadre de comptabilisation climatique (p. ex., approfondir l'évaluation des risques liés à la transition et intégrer les considérations climatiques dans les processus décisionnels).



Municipalité	Divulgations de l'information financière liée au climat	Divulgateion <i>gouvernance, stratégie, gestion des risques et indicateurs et cibles</i>	Prochaines étapes
Edmonton Rapport annuel 2025	Non vérifiées Lancement : Rapport annuel 2020 État : en cours TCFD : 2020-2025	Gouvernance : supervision du maire et du conseil municipal, rôle de l'exécutif et de la direction en ce qui concerne les risques et les possibilités liés au climat. Cela comprend les engagements pris, les rapports établis et les renseignements sur le groupe de travail municipal consacré au climat. Stratégie : risques et possibilités liés au climat, et façon dont ils sont intégrés à la planification stratégique de la Ville et de la collectivité, afin de faciliter la planification financière et la modélisation climatique. Façon dont les scénarios climatiques orientent les stratégies d'adaptation et de réduction des émissions, conformément aux cibles mondiales. Gestion des risques : intégration des risques climatiques dans le cadre du GRE sur le plan stratégique, opérationnel et du service, éclairée par des évaluations de vulnérabilité et des évaluations continues. Indicateurs et cibles : suivi des progrès vers l'atteinte des objectifs d'atténuation et en matière de performance environnementale (p. ex., progrès en matière d'émissions de GES, moyens par lesquels la planification et les mesures de développement contribuent aux objectifs climatiques, bilan carbone et prévisions relatives aux émissions).	Continuer d'utiliser le cadre du TCFD et évaluer activement l'impact de l'adoption des NCID1 et NCID2 pour les rapports futurs.
Mississauga Rapport annuel 2025	Non vérifiées Lancement : Rapport annuel 2020 État : en cours TCFD : 2020-2025	Gouvernance : supervision du conseil municipal, rôle de l'exécutif et de la direction en ce qui concerne les risques et les possibilités liés au climat. Cela comprend les engagements pris, les rapports établis et les détails sur la façon dont les mesures du PAC sont attribuées aux divisions à des fins de responsabilisation. Stratégie : processus d'évaluation des risques et de la vulnérabilité liés aux changements climatiques et façon dont ce processus est intégré aux services de gestion des actifs afin de déterminer et de hiérarchiser les dangers liés aux changements climatiques. Gestion des risques : évaluations des risques pour les entreprises et la collectivité, y compris les détails relatifs au processus de calcul des risques. Processus lié au risque climatique et à la vulnérabilité, y compris l'analyse de scénarios. Indicateurs et cibles : suivi des progrès vers l'atteinte des cibles d'adaptation et des objectifs d'atténuation (p. ex., progrès en matière d'émissions de GES).	Continuer d'utiliser le cadre du TCFD et se préparer aux normes de divulgation du secteur public de l'IPSASB.

Municipalité	Divulgations de l'information financière liée au climat	Divulgateion <i>gouvernance, stratégie, gestion des risques et indicateurs et cibles</i>	Prochaines étapes
Montréal Rapport annuel 2024	Non vérifiées Lancement : Rapport annuel 2019 État : en cours TCFD : 2019-2024	Gouvernance : surveillance du conseil et du comité, rôle de l'exécutif et de la direction en ce qui concerne les risques et les possibilités liés au climat. Cela comprend les engagements pris, la production de rapports, la formation sur les changements climatiques, l'amélioration des processus décisionnels au moyen de consultations et d'outils (p. ex., grille d'analyse de Montréal 2030 et cadre budgétaire sur le climat), ainsi que les plans régionaux et les ententes liées au climat avec le gouvernement provincial. Stratégie : risques et possibilités liés au climat, et façon dont ils sont intégrés à la planification stratégique en matière de climat, de nature et d'environnement social afin de faciliter la planification financière. Façon dont la modélisation du budget climatique et les scénarios climatiques orientent les stratégies d'adaptation et de réduction des émissions, conformément aux cibles mondiales. Gestion des risques : début des travaux de détermination et d'évaluation des risques climatiques liés aux interventions d'urgence. Achèvement des travaux d'évaluation de l'impact financier des changements climatiques sur le secteur de la construction. Indicateurs et cibles : suivi des progrès vers l'atteinte des cibles d'atténuation et d'adaptation et en matière de performance environnementale (p. ex., progrès en matière d'émissions de GES et d'indicateurs de rendement vers l'atteinte des objectifs de réduction des émissions).	Continuer d'utiliser le cadre du TCFD et se préparer aux normes de divulgation du secteur public de l'IPSASB. Le service des incendies de la Ville, en collaboration avec le Bureau de la résilience et de la transition écologique, a adopté une approche conjointe d'analyse du climat et des risques de catastrophe. Cette initiative permettra la normalisation des méthodes et la mise à jour des résultats antérieurs. La Ville a également mis la dernière main à une évaluation de l'impact financier des changements climatiques sur le secteur de la construction. La prochaine étape consistera à mettre en œuvre cet outil au sein du service des bâtiments afin d'évaluer les répercussions financières des impacts climatiques et d'appuyer la prise de décisions éclairées et la planification financière.
Toronto Rapport annuel 2024	Non vérifiées Lancement : Rapport annuel 2018 État : en cours Indicateurs et cibles climatiques : 2018 TCFD : 2019-2024	Gouvernance : supervision du maire et du conseil municipal, comité de l'infrastructure et de l'environnement, rôle de l'exécutif et de la direction en ce qui concerne les risques et les possibilités liés au climat. Cela comprend les engagements pris, les rapports établis et les renseignements sur les risques climatiques physiques de la Ville en ce qui concerne la planification, le développement, le renforcement et la pérennité. Stratégie : risques et possibilités liés au climat et façon dont ils sont intégrés à la planification stratégique. Façon dont les scénarios climatiques guident les stratégies de planification opérationnelle et financière afin de mieux les adapter aux changements climatiques. Gestion des risques : intégration des risques climatiques dans le cadre de gestion des risques physiques liés au climat sur le plan opérationnel et du service. Un modèle global de gestion des risques d'entreprise tenant compte des risques climatiques est en cours d'élaboration. Indicateurs et cibles : suivi des progrès vers l'atteinte des objectifs d'atténuation et en matière de performance environnementale (p. ex., progrès en matière d'émissions de GES vers les objectifs de réduction de 2025, 2030 et 2040; couvert forestier).	Continuer d'utiliser le cadre du TCFD et évaluer activement l'impact de l'adoption des divulgations liées à la nature, des NCID1 et des NCID2 dans les rapports futurs.

Municipalité	Divulgations de l'information financière liée au climat	Divulgateion <i>gouvernance, stratégie, gestion des risques et indicateurs et cibles</i>	Prochaines étapes
Vancouver Rapport annuel 2025	Non vérifiées Lancement : Rapport annuel 2018 État : en cours TCFD : 2018-2025	Gouvernance : supervision du maire et du conseil municipal, comité, rôle de l'exécutif et de la direction en ce qui concerne les risques et les possibilités liés au climat. Cela comprend les engagements pris, les rapports établis et les détails relatifs aux processus de gestion des risques d'entreprise. Stratégie : risques et possibilités liés au climat, et façon dont ils sont intégrés à la planification stratégique de la Ville et de la collectivité afin de faciliter la planification financière et la modélisation climatique. Façon dont les scénarios climatiques orientent les stratégies d'adaptation et de réduction des émissions conformément aux cibles mondiales. Gestion des risques : intégration des risques climatiques dans le cadre du GRE sur le plan stratégique, opérationnel et du service, éclairée par des évaluations de vulnérabilité et des évaluations continues. Indicateurs et cibles : suivi des progrès vers l'atteinte des objectifs d'atténuation et des cibles d'adaptation, et suivi des indicateurs et de la performance environnementale (p. ex., progrès en matière d'émissions de GES, couvert forestier, moyens par lesquels la planification et les mesures de développement contribuent aux objectifs climatiques, et prévisions relatives aux émissions).	Continuer d'utiliser le cadre du TCFD en prévision des prochaines normes de divulgation du secteur public de l'IPSASB.

Des constatations générales qui reflètent l'état actuel des municipalités examinées sont présentées ci-dessous. Le processus d'examen des études de cas a englobé l'analyse des documents relatifs à la divulgation de l'information financière liée au climat.



État actuel des divulgations de l'information financière liée au climat

L'intégration des risques et des possibilités liés au climat dans les structures globales de gouvernance des municipalités est prise en compte et explicitement mentionnée dans les divulgations. En général, les conseils municipaux sont chargés de surveiller les risques et les possibilités liés au climat, et reçoivent des mises à jour périodiques à ce sujet de la part des équipes de gestion et des comités. Bien que cela ne fasse pas l'objet d'une section distincte, les municipalités examinées ont expliqué comment les risques et les opportunités liés au climat influençaient la stratégie générale de la Ville, la gestion des risques et la prise de décisions (p. ex., l'approche en matière de gestion des actifs).

Les risques climatiques sont repérés, une distinction étant faite entre les risques physiques et les risques de transition. Ces risques sont pris en compte dans le contexte des biens ou des services touchés au sein de la Ville.

Les divulgations sur les risques physiques et les possibilités liés au climat sont présentées de façon plus générale avec des résultats moins concrets et des liens vers le modèle opérationnel de la Ville ou les répercussions sur la chaîne de valeur.

Les divulgations mettent surtout l'accent sur la gestion des risques financiers et les mesures des émissions dans l'ensemble des municipalités examinées, tandis que les rapports systématiques sur les impacts sociaux et environnementaux, comme les résultats en matière d'équité, les répercussions sur la santé ou sur les écosystèmes, demeurent limités et inégaux.

Les résultats des évaluations des risques climatiques et des études d'impact économique distinctes révèlent les répercussions économiques des risques physiques liés au climat à court, moyen et long terme. Dans certains cas, ces renseignements étaient propres à certains risques liés au climat et à certains systèmes sensibles au climat situés sur le territoire municipal.

Certaines municipalités divulguent **les dépenses consacrées aux activités d'adaptation et d'atténuation** ainsi que l'information relative à leurs budgets de fonctionnement et d'immobilisations approuvés. Dans certains cas, les municipalités divulguent des plans de mise en œuvre à court terme distincts, qui fournissent les détails de ces dépenses.

Des objectifs climatiques quantitatifs et qualitatifs sont fournis. Des renseignements plus détaillés sont principalement disponibles pour les cibles liées à la réduction des émissions de GES. Ces cibles, qui sont souvent établies à long terme, sont fondées sur des accords internationaux ou des objectifs nationaux plus vastes, comme l'Accord de Paris ou la neutralité carbone. Le discours sur ces cibles est généralement lié aux risques et aux opportunités liés au climat déterminés par la municipalité.

Initiatives et perspectives internationales

Les principales lignes directrices relatives aux divulgations de l'information financière liée au climat se concentrent essentiellement sur les organisations du secteur privé axées sur le profit. Toutefois, les prochaines phases mettront également l'accent sur les organisations du secteur public.

Le Royaume-Uni a publié en 2022 de nouvelles exigences obligatoires en matière de divulgation de l'information financière liée au climat pour les sociétés cotées en Bourse, les grandes sociétés privées et les sociétés à responsabilité limitée, obligeant ces entités à présenter des rapports annuels à compter du 6 avril 2022. Les entités du secteur public, y compris les Villes, sont encouragées à inclure les divulgations de l'information financière liée au climat. En 2021, la Ville de Londres a publié son premier rapport, qui était aligné sur le cadre du TCFD et décrivait l'engagement de la Ville à gérer les risques climatiques.

Dès le 1^{er} janvier 2025, l'**Australie** a instauré des exigences en matière de divulgation de l'information financière liée au climat lors des périodes de déclaration annuelle pour les grandes entités privées. Certaines Villes incluent volontairement des divulgations climatiques.

L'Union européenne exige actuellement que les grandes entreprises privées déclarent les risques climatiques soumis à la Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) pour les rapports publiés en 2025. Toutes les entreprises qui répondent aux critères définis par la CSRD doivent présenter un rapport conformément aux normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS). Les entités du secteur public, y compris les Villes, sont encouragées à inclure les divulgations de l'information financière liée au climat. En vertu de la CSRD, les organisations doivent effectuer une évaluation de la double importance relative qui évalue : 1) les répercussions de leurs activités sur les personnes et l'environnement, et 2) les risques et les possibilités en matière de durabilité qui influent sur le rendement financier. Bien que les municipalités ne soient pas directement concernées, les ESRS fournissent un modèle de référence robuste pour structurer les divulgations climatiques fondées sur l'impact dans le secteur public.



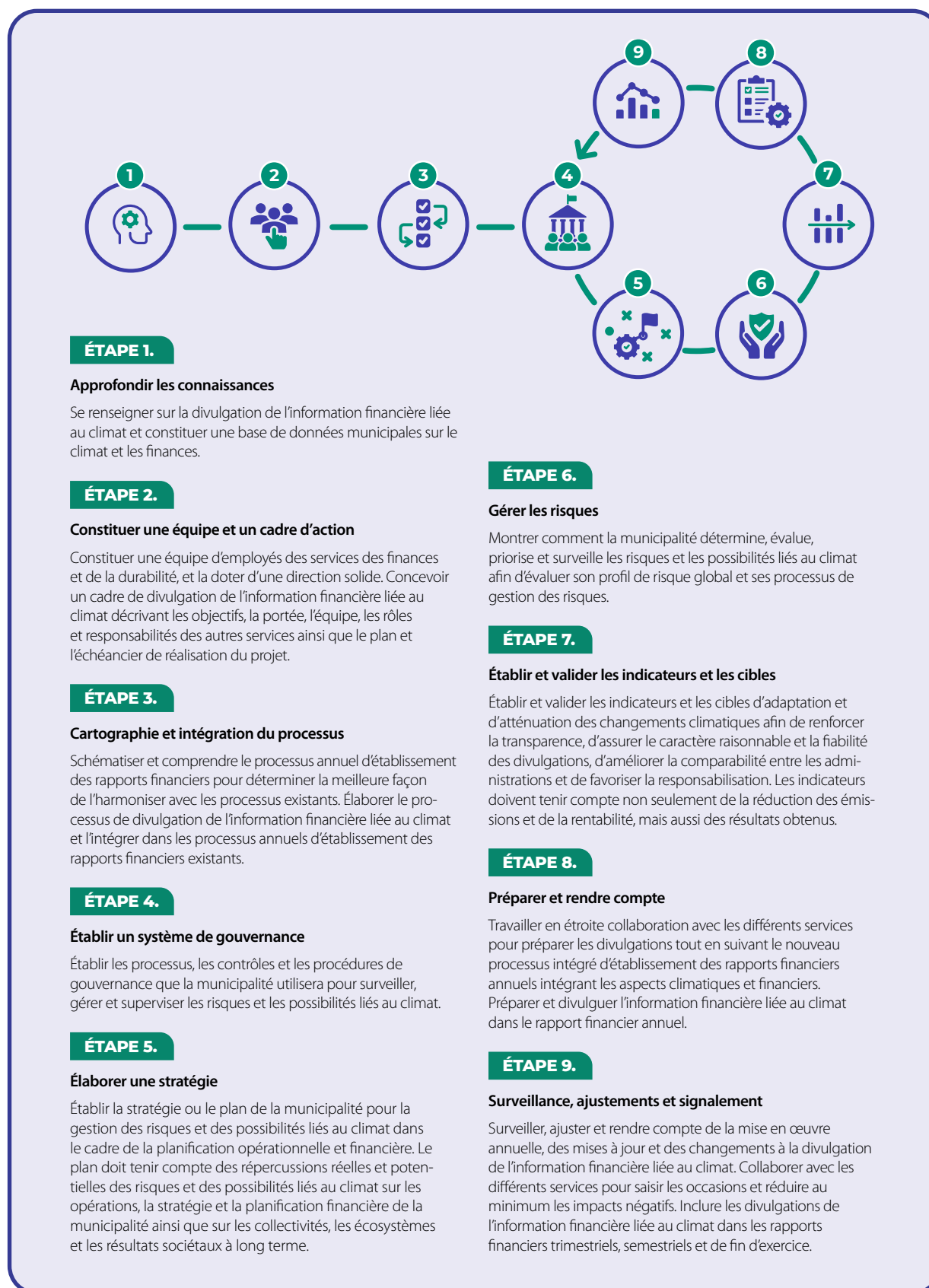
Partie 3. Modalités de mise en œuvre

Processus de divulgation de l'information financière liée au climat

Le diagramme ci-dessous donne un aperçu du processus de divulgation de l'information financière liée au climat pour aider les municipalités à se lancer dans un projet de divulgation de l'information financière liée au climat ou à le faire progresser. Ce processus a été élaboré à partir de nos constatations concernant les différentes applications de la divulgation de l'information financière liée au climat au Canada et à l'échelle internationale. Chaque étape, décrite plus en détail dans les pages suivantes, inclut des conseils, des exemples et des ressources provenant de grandes municipalités et de cohortes internationales. Il est important de noter que, puisque la divulgation de l'information financière liée au climat est un processus itératif, les municipalités devront affiner leurs efforts de divulgation d'une année à l'autre; à mesure que de nouvelles ressources seront mises à leur disposition, elles gagneront en maturité et amélioreront leurs capacités de mise en œuvre.



Figure 2. Processus étape par étape de divulgation de l'information financière liée au climat





ÉTAPE 1. Approfondir les connaissances

- Quoi :** Se renseigner sur la divulgation de l'information financière liée au climat et préparer un argumentaire en faveur du respect des objectifs climatiques. Rassembler des données, des stratégies et des rapports financiers municipaux sur le climat dans une base de données centralisée.
- Qui :** Services des finances et de la durabilité.

Principales tâches :

- 1 Se renseigner sur les concepts de base de la divulgation de l'information financière liée au climat,** notamment sur la façon dont cette méthode peut être utilisée pour faire progresser les objectifs climatiques de la municipalité et comprendre le processus général. Il est également important d'examiner les lignes directrices et les cadres actuels pour comprendre ce qui doit être divulgué et les types d'importance relative qui peuvent être appliqués.
- 2 Créer une base de données sur les finances municipales et la durabilité.** Dans le cas des finances, cela pourrait comprendre le plan financier, les documents relatifs au processus annuel d'établissement des rapports financiers ainsi que les politiques ou procédures pertinentes. Quant à la durabilité, il pourrait s'agir des plans d'action climatique (PAC) ou d'autres plans stratégiques, des inventaires de GES, des plans énergétiques et de réduction des émissions de collectivités (PEEC), des analyses de risques climatiques, des calculs d'impacts à l'échelle du projet et des trajectoires correspondant à un maintien du statu quo (MSQ).
- 3 Préparer un argumentaire** à présenter au conseil municipal et à la haute direction. Dans la mesure du possible, relier la divulgation de l'information financière liée au climat aux priorités politiques du moment.
- 4 Favoriser la compréhension entre les principaux services.** Les équipes des finances et de la durabilité ont des objectifs, des rôles, des plans de travail et des vocabulaires très différents. La plupart des équipes profiteront de présentations et de discussions avec leurs pairs.
- 5 Tirer parti du soutien externe.** Envisager de se joindre à une cohorte ou à un réseau de partage des connaissances. Faire des recherches et présenter une demande de subventions qui pourraient faciliter les travaux préliminaires de divulgation de l'information financière liée au climat, en particulier pour l'embauche d'employés ou de consultants supplémentaires.

Communiquer avec les dirigeants et se tenir au courant des cohortes internationales pour demeurer au fait des pratiques exemplaires en matière d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques.

Ressources : Conseils relatifs à l'approfondissement des connaissances

- + **Accounting for Sustainability** – [Navigating the Reporting Landscape \(2025\)](#)
- + **Projet de loi C-59** : [Orientations sur l'écoblanchiment](#)
- + **Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité** – [Guide sur l'adoption d'une approche privilégiant le climat \(2025\)](#)
- + **Chartered Professional Accountants Canada** – [Enhancing Climate-related Disclosure by Cities: A Guide to Adopting the Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures \(TCFD\) \(2019\)](#)
- + **Chartered Institute of Public Finance and Accountancy (CIPFA)** – [Sustainability reporting in the public sector](#)
- + **CSRD Institute** – [Normes européennes d'information en matière de durabilité \(ESRS\)](#)
- + **GRI** – [Normes](#)
- + **GRI 1** : [Fondation](#)
- + **GRI 2** : [Informations générales](#)
- + **GRI 3** : [Thèmes pertinents](#)
- + **GRI Academy** – [Formations et certifications \(2025\)](#)
- + **GRI – Exemples de rapports** : [Ville de Porto; Ville de Stirling; Municipalité de Dubaï](#)
- + **Fondation IFRS** – [Comparison: IFRS S2 Climate-related Disclosures with the TCFD recommendations \(2023\)](#)
- + **Fondation IFRS** – [FSA credential \(2025\)](#)
- + **Fondation IFRS** – [ISSB and TCFD \(2025\)](#)
- + **Fondation IFRS** – [Progress on Corporate Climate-related Disclosures—2024 Report \(2024\)](#)
- + **IPSASB** – [Sustainability Reporting Standards](#)
- + **ISSB** – [S1: General Requirements for Disclosure of Sustainability-related Financial Information \(2023\)](#)
- + **ISSB** – [S2: Climate-related Disclosures \(2023\)](#)
- + **KPMG** – [Se préparer à l'information sur la durabilité du CCNID \(2025\)](#)
- + **TCFD** – [Final Report: Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures \(2017\)](#)



ÉTAPE 2.

Constituer une équipe et un cadre d'action

- Quoi :** Constituer une équipe interservices composée d'employés des finances et de la durabilité et en confier la responsabilité à un élément solide de la haute direction, idéalement au directeur principal des finances (DPF). Concevoir un cadre de divulgation de l'information financière liée au climat décrivant les objectifs, la portée, l'équipe, les rôles et responsabilités des autres services ainsi que le plan et l'échéancier de réalisation du projet. Cette équipe transversale doit avoir le mandat explicite de cerner et de divulguer les questions liées au climat qui sont importantes à la fois du point de vue de l'impact (répercussions importantes sur la collectivité et l'environnement) et du point de vue financier (répercussions importantes sur les budgets, les flux de trésorerie et la prestation de services). Prévoir et planifier une mise en œuvre par étapes.
- Qui :** Services des finances et de la durabilité, maire ou champion(s) du conseil municipal, haute direction, gestion et chefs de service.

Principales tâches :

- 1 Mettre sur pied une équipe de divulgation de l'information financière liée au climat composée de membres des services des finances et de la durabilité, et en confier la responsabilité à une hiérarchie solide.** Cette équipe sera chargée de l'élaboration des divulgations de l'information financière liée au climat et de leur intégration dans le rapport financier annuel. Idéalement, elle sera chapeautée par le DPF, car la divulgation de l'information financière liée au climat est gérée plus facilement et plus efficacement par l'équipe responsable du processus annuel d'établissement des rapports financiers. La direction et l'engagement fermes du DPF envers le processus seront par ailleurs garants d'un solide appui aux chefs de service et de leur responsabilisation.
- 2 Obtenir un soutien politique de haut niveau, par exemple, un engagement du maire, ou désigner un champion du conseil.** Cette étape est très importante pour obtenir l'adhésion nécessaire à la mise en place rapide de structures de gouvernance solides. Si possible, prendre cet engagement publiquement (p. ex., au moyen d'une déclaration ou d'une lettre à la première réunion publique du conseil pour demander l'inclusion des divulgations de l'information financière liée au climat dans le rapport financier annuel).
- 3 Établir les objectifs initiaux, la portée et l'objet de la divulgation de l'information financière liée au climat.** Utiliser le PAC ou d'autres plans stratégiques pour déterminer les cibles, les mesures et les objectifs clés qui s'harmonisent avec le cadre de divulgation de l'information financière liée au climat. Dans la mesure du possible, relier la divulgation de l'information financière liée au climat aux priorités politiques du moment. Consolider les objectifs de la divulgation de l'information financière liée au climat et les utiliser pour définir la portée, y compris un aperçu général des renseignements financiers liés au climat qui seront inclus, de leur provenance et de la manière dont ils seront obtenus.

- 4 **Élaborer un plan de projet.** Décider, à un haut niveau, si les divulgations seront évaluées de façon quantitative ou qualitative, ou créer une approche combinée en utilisant des critères définis (qui seront peaufinés lors d'étapes ultérieures). En fonction de la portée et de l'orientation, déterminer les principaux services et les employés internes visés (p. ex., le risque sera plus important pour l'adaptation et la résilience, tandis que l'approvisionnement jouera un rôle plus grand dans les mesures de la portée 3). Évaluer le niveau d'expertise et de capacités internes et décider si et comment une expertise externe peut être requise (comme pour les calculs de l'impact sur les GES, la vulnérabilité climatique et l'évaluation des risques).
- 5 **Planifier la mise en œuvre par étapes.** Le plus important consiste à intégrer l'impact climatique dans les processus de gouvernance et d'établissement des rapports financiers annuels en tant que priorités pour la prise de décisions. Les équipes peuvent commencer à petite échelle et élargir la portée à mesure que le processus prend de l'ampleur. Décider de ce qui peut raisonnablement être abordé dans le premier rapport financier annuel et rédiger un plan pour élargir la portée et les dimensions au cours des prochains cycles.

Conseils pour les petites municipalités et les équipes

Un leadership solide de la part du DPF ou d'un autre cadre supérieur des finances, un bon soutien apporté aux chefs de service et la collaboration à l'échelle de l'organisation sont plus importants pour les municipalités dont les ressources centrales et le personnel consacré à la durabilité sont limités. L'objectif principal est d'éliminer le cloisonnement entre l'équipe des finances et les responsables de la lutte contre les changements climatiques, à quelque degré que ce soit.

Ressources : Conseils relatifs à la constitution de l'équipe et du cadre

- + **FMV** – Guide pour le personnel municipal affecté aux changements climatiques
- + **FCM** – Il faut s'en parler : Un guide de discussion pour les gouvernements locaux sur l'adaptation aux changements climatiques (2020)
- + **ICLEI** – Leadership and Legacy: Handbook for Local Elected Officials on Climate Change (2012)





ÉTAPE 3. Cartographie et intégration du processus

Quoi : Acquérir une meilleure compréhension du processus de divulgation de l'information financière liée au climat et schématiser le processus annuel d'établissement des rapports financiers afin de déterminer la meilleure façon de l'harmoniser avec les processus existants. Élaborer le processus de divulgation de l'information financière liée au climat et l'intégrer dans les processus annuels d'établissement des rapports financiers existants.

Qui : Le personnel des finances et de la durabilité, le DPF, les chefs de service et les gestionnaires de projet.

Principales tâches :

- 1 Schématiser le processus annuel existant d'établissement des rapports financiers.** Sous la direction du personnel des finances, schématiser le processus annuel d'établissement des rapports financiers. Comprendre comment et quand le personnel, les documents et les outils clés entrent en ligne de compte, et indiquer qui est responsable des étapes clés. Consulter le personnel et les comités pour comprendre les différences de processus entre les équipes ou les services. Essayer d'identifier les « zones grises » informelles (c.-à-d. les processus ou procédures non documentés) dans la prise de décisions et utiliser ce processus détaillé d'examen et de cartographie pour évaluer et améliorer les processus annuels existants d'établissement de rapports financiers.
- 2 Intégrer les divulgations de l'information financière liée au climat dans le processus existant.** Comprendre comment les échéanciers actuels de production de rapports sur le climat (comme les inventaires de GES, l'évaluation des mesures, le point sur l'avancement du PAC) s'harmonisent avec les processus annuels d'établissement de rapports financiers. Institutionnaliser le processus de divulgation de l'information financière liée au climat par une attribution de la responsabilité selon des rôles et des services plutôt que de désigner des individus. Les évaluations de la vulnérabilité et des risques climatiques, les indices de risques climatiques des collectivités et les inventaires de GES peuvent servir de point de départ pour déterminer les enjeux à fort impact susceptibles d'être pertinents dans le cadre des divulgations d'information relevant de la double importance relative. Veiller à établir clairement quand et comment les services détermineront, évalueront et rendront compte des éléments financiers liés au climat.
- 3 Mettre à jour les politiques, procédures, outils et modèles existants de divulgation annuelle de l'information financière.** Décider où, comment et quand la divulgation de l'information financière liée au climat sera intégrée dans chaque politique, outil et modèle budgétaire existant. Inclure des exemples généraux d'éléments de divulgation de l'information financière liée au climat (comme les répercussions climatiques qualitatives et quantitatives) et mettre en évidence tout élément ou processus propre à chaque équipe ou service.
- 4 Intégrer et former le personnel au nouveau processus.** Le personnel clé comprend l'équipe chargée de l'établissement des rapports financiers annuels et des membres des services des finances et de la durabilité, les chefs de service, les gestionnaires de projet et de comptes ou les comités. La participation d'une personne interne ou externe ayant une expertise en gestion du changement pourrait faciliter le déploiement à cette étape.
- 5 Déterminer si l'approbation du conseil, du comité ou de la municipalité est nécessaire** pour adapter le processus annuel de divulgation de l'information financière afin d'y inclure les divulgations de l'information financière liée au climat. Mettre à jour les politiques pertinentes ou adopter des modifications.

Conseils pour les petites municipalités et les équipes

Une structure organisationnelle plus petite comportant éventuellement moins d'équipes et de services spécialisés peut être un avantage durant cette phase, car les processus annuels d'établissement de rapports financiers peuvent être moins spécialisés et faire appel à moins de comités. Les petites organisations ayant des équipes plus petites ont également tendance à être moins cloisonnées, ce qui leur permet d'être plus agiles dans l'introduction des processus de divulgation de l'information financière liée au climat à l'échelle de l'organisation. Bien que les grandes organisations puissent mobiliser et former du personnel par groupes ou « cohortes » de trois à six services sur une période de quelques années, les petites équipes ont besoin de moins de temps pour leur formation, surtout si elles bénéficient d'un leadership fort.

Mise en œuvre par étapes

Les municipalités qui sont chefs de file dans ce domaine conviennent que le processus de divulgation de l'information financière liée au climat évoluera dans le temps. Les phases pilotes révéleront les lacunes, les défis et les occasions de renforcer le processus et les modèles. Tout changement apporté à la portée sera examiné pour s'assurer que ces nouvelles dimensions sont bien expliquées, intégrées et institutionnalisées dans l'ensemble de l'organisation.

Les municipalités peuvent mettre en place des instances internes et externes – comme des groupes consultatifs et des comités de travail sur le climat – à mesure que leur cadre de gouvernance et de responsabilisation ainsi que les processus connexes gagnent en maturité.

Ressources : Conseils relatifs à la cartographie et à l'intégration du processus

- + **Institut C.D. Howe** – [Could Do Better: Grading the Fiscal Accountability of Canada's Municipalities, 2024](#) (2024)
- + **Institut C.D. Howe** – [Solving the Municipal Budget Mystery: Fiscal Accountability in Canada's Cities, 2021](#) (2021)
- + **Institute for Municipal Finance and Governance** – [The Politics of Local Budgeting in Canada: Three Case Studies](#) (2024)
- + **Deloitte** – [Unpacking the Double Materiality Assessment Under the CSRD](#) (2024)
- + **Institute for Municipal Finance and Governance** – [Eco-Fiscal Tools and Municipal Finance: Current Practices and Opportunities](#) (2025)
- + **Municipal Finance Officers Association of Ontario's (MFOA)** – [Municipal Finance Orientation Package](#) (2021)
- + **Sunhat** – [Practical Guide to Implementing the Double Materiality Analysis According to CSRD](#) (2025)



ÉTAPE 4. Établir un système de gouvernance

- Quoi :** Les divulgations doivent faire état des processus, des contrôles et des procédures de gouvernance qu'une municipalité utilise pour surveiller, gérer et superviser les risques et les possibilités liés au climat. On ne s'attend pas à ce que les municipalités modifient leurs structures de gouvernance existantes; on s'attend plutôt à ce qu'elles incorporent les risques et possibilités dans leurs structures existantes. Toutefois, la direction peut choisir de modifier son système de gouvernance pour tenir compte de ces facteurs, si elle le juge nécessaire.
- Qui :** Conseil, direction des services municipaux et DPF, avec l'appui du personnel des finances et de la durabilité.

Principales tâches :

- 1 Attribuer les responsabilités** aux entités ou aux postes qui sont chargés de l'action climatique. Ces parties peuvent comprendre le maire, le conseil, les comités du conseil, la direction ou d'autres organismes de surveillance. Expliquer comment leurs responsabilités sont documentées sur le plan des références, des mandats, des descriptions de travail, etc. Cette étape comprend, sans toutefois s'y limiter, un ensemble de tâches spécifiques assignées, comme l'adoption de motions liées au climat ou la surveillance des progrès s'agissant des indicateurs et des cibles liés au climat. La présence ou l'absence de plans d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques sera souvent cruciale pour définir les responsabilités du conseil. Le maire et le conseil municipal doivent être chargés d'approuver le plan, de surveiller les progrès réalisés par rapport aux objectifs et aux cibles liés au climat et d'examiner les résultats au besoin.
- 2 Améliorer les aptitudes et les compétences** pour s'assurer que les dirigeants peuvent superviser les stratégies municipales de lutte contre les changements climatiques. En général, les municipalités ne peuvent pas garantir que leurs dirigeants posséderont les compétences et l'expertise nécessaires pour superviser les risques et possibilités liés au climat puisque ces personnes sont élues. Cependant, l'administration municipale peut aider à perfectionner les compétences et l'expertise du conseil en organisant des ateliers éducatifs, des séminaires ou des séances de formation. Ces séances peuvent être tenues périodiquement pour veiller à ce que les dirigeants continuent d'acquérir les aptitudes et les compétences nécessaires pour assurer une gouvernance efficace des changements climatiques.

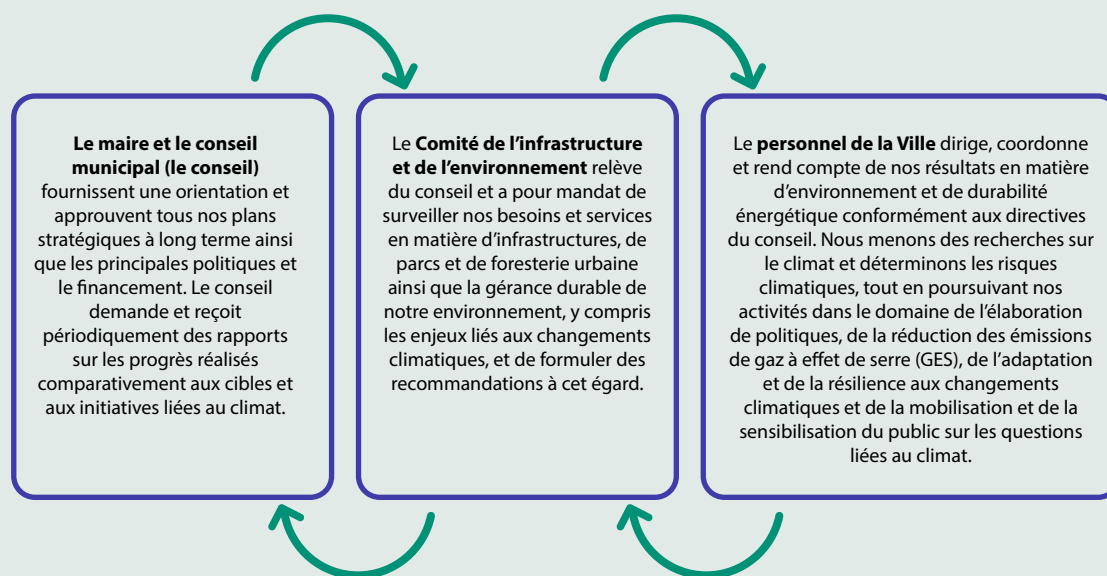
- 3 **Établir un calendrier** pour indiquer quand et comment les dirigeants seront informés des risques et des possibilités liés au climat. Ces mises à jour peuvent prendre la forme d'actualisations annuelles sur l'avancée des stratégies climatiques et les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs et des cibles climatiques. Les municipalités doivent tirer parti des systèmes existants ou élaborer de nouveaux systèmes de production de rapports afin d'intégrer efficacement les risques et possibilités liés au climat dans leur travail — par exemple, en exigeant des mises à jour régulières sur les mesures climatiques (activités d'adaptation et d'atténuation) pendant les réunions du conseil.
- 4 **Établir une structure de surveillance quotidienne** pour veiller à ce que les dirigeants disposent d'un système de gestion des mesures climatiques. La structure de surveillance peut être gérée par un organisme particulier ou une personne, comme un comité d'action climatique, un service ou un agent. Cette personne ou ce groupe est chargé de superviser le travail quotidien effectué sur le climat et de rendre compte de la question à la direction. Les municipalités doivent décrire le rôle de la direction dans la surveillance, la gestion et la supervision des risques et possibilités liés au climat, y compris si des rôles précis ont été délégués et, le cas échéant, comment la surveillance est maintenue. Les processus et les contrôles qui appuient la surveillance doivent être expliqués, y compris la façon dont ils sont intégrés aux autres fonctions municipales. Une méthode efficace consiste à lier le rôle que joue la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et possibilités liés au climat directement aux cibles précises du PAC de la municipalité. Ces cibles peuvent être conçues pour traiter les risques et possibilités liés au climat directement ou indirectement.



Pratiques actuelles : Comment les grandes municipalités abordent la gouvernance

Toronto a établi un système de gouvernance des risques et des possibilités liés au climat auquel participent le maire et le conseil municipal, le comité de l'infrastructure et de l'environnement et les dirigeants municipaux. Ce système est illustré dans l'illustration ci-dessous.

Figure 3. Le système de gouvernance de Toronto en matière de risques et d'opportunités liés au climat



Source : Rapport financier annuel 2023 de la Ville de Toronto (2024)

Le Rapport financier annuel de 2023 de Toronto décrit également comment la direction et le personnel ont activement traité les enjeux liés aux risques climatiques physiques au fil des ans, avec le début de la phase de planification en 2007, une intensification des efforts de 2015 à 2023, et le renforcement et la pérennisation de ces efforts à partir de 2024.

Toronto a établi un **système de responsabilisation en matière de décarbonation**, lequel pose les questions « quoi », « quand », « qui » et « comment » dans le cas de la mise en œuvre de la stratégie « TransformTO Net Zero ». Ce système établit le cadre et les processus, et associe la planification du budget climat à des groupes clés, dont la Table des dirigeants dans le dossier de la carboneutralité (direction municipale) et le groupe consultatif sur le climat (composé de 26 membres appartenant à diverses collectivités). Le système comporte quatre volets principaux :

- Partie 1. Établissement d'un bilan carbone.
- Partie 2. Codification du système de divulgation de l'information financière liée au climat, des processus et de la production de rapports dans le cadre du processus budgétaire financier et distribution entre les divisions municipales au moyen du nouveau chapitre « Climate Change Goals and Governance » du *Municipal Code*.
- Partie 3. Créer des processus pour déterminer et prioriser les mesures de réduction des GES qui ont un impact dans le cadre du processus financier annuel et rendre compte au public et au conseil municipal des progrès réalisés. Cette étape comprend la création et l'adoption d'outils et de processus d'estimation de l'impact des mesures budgétaires annuelles sur les GES.
- Partie 4. Élaboration d'une politique de crédits compensatoires, qui définit la politique de la Ville relativement aux crédits carbone en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs de carboneutralité.

Le Rapport financier annuel 2024 de **Vancouver** décrit la structure globale de gouvernance du risque de la Ville comme suit :

- « Le conseil municipal approuve tous les plans stratégiques de service à long terme de la Ville, y compris les stratégies liées au climat, et accorde la priorité à la mise en œuvre de ces plans par l’approbation du financement budgétaire. Le conseil reçoit des rapports sur les progrès réalisés comparativement aux cibles climatiques chaque année et à intervalles déterminés.
- Le comité de gestion des risques (CGR) est composé du directeur municipal, du directeur municipal adjoint, de l’avocat de la Ville, du dirigeant principal des finances et du directeur de la gestion des risques. Le CGR supervise la gestion des risques aigus et chroniques par la Ville, les impacts climatiques apparaissant dans les deux catégories. Le CGR supervise la gouvernance des risques et le cadre général de gestion des risques afin de garantir l’utilisation de méthodes et de processus normalisés d’évaluation des risques. Le CGR fixe les limites au sein desquelles les risques doivent être gérés et veille à ce que les traitements respectent la tolérance au risque pour la Ville. Le CGR nomme des responsables pour les risques qui concernent plusieurs services.
- Le directeur de la gestion des risques et l’équipe de gestion des risques pilotent le programme de gestion des risques d’entreprise (GRE), sous la houlette du CGR. Ils sont chargés de surveiller et de faciliter la mise en œuvre par la gestion opérationnelle des processus, des outils et des rapports de GRE afin d’assurer un traitement efficace des risques. L’équipe de gestion des risques siège également à des comités directeurs clés liés aux risques climatiques.
- Les directeurs généraux (DG) agissent à titre de responsables des risques et sont chargés de veiller à ce que des pratiques de gestion des risques appropriées soient mises en place et utilisées efficacement dans leur secteur de responsabilité. Les DG assument la responsabilité ultime de la gestion efficace des risques au sein de leurs services, ce qui comprend la détermination et le traitement des risques liés à leur secteur de responsabilité. Les risques qui peuvent avoir une incidence importante sur la Ville sont transmis à un échelon supérieur grâce au processus du programme de GRE aux fins de l’obtention de conseils de la part du CGR. L’équipe de gestion des risques offre du soutien et organise des ateliers pour aider les services à cerner les risques et à élaborer des plans d’atténuation. »

À la suite de la publication de son Plan stratégique 2022-2027, Victoriaville (Québec) a élaboré une structure de gouvernance pour la mise en œuvre de son Plan de réduction des GES et d’adaptation aux changements climatiques. Cette structure intègre le Bureau du développement durable (BDD) directement dans la gestion générale de la municipalité, aux côtés du directeur général et du directeur général adjoint. Cette stratégie permet à Victoriaville de prendre en compte la durabilité dans toutes les activités municipales. L’équipe du BDD comprend un scientifique en chef et quatre conseillers stratégiques dont la seule mission est de déterminer, d’explorer et de diffuser des pratiques novatrices qui peuvent être déployées dans les services municipaux. Victoriaville a également mis sur pied un Comité stratégique en développement durable (CSDD) composé exclusivement d’élus et de directeurs exécutifs d’organisations et d’entreprises locales clés occupant des postes stratégiques ou décisionnels. En outre, la Ville a mis en place un réseau de citoyens, VictODD, qui consiste en un groupe participatif de 100 à 200 personnes qui aident à élaborer des politiques publiques alignées sur les objectifs de développement durable (ODD) de la Ville et à diffuser ces politiques. De plus, le programme LabODD de Victoriaville accueille chaque année quatre étudiants de maîtrise dans le cadre de stages professionnels. Ces « résidentes et résidents municipaux en résilience et adaptation aux changements climatiques » s’immergent dans les réalités politiques, sociales et opérationnelles de la Ville, faisant de leur laboratoire un incubateur d’idées à la croisée de la science et de la gouvernance locale, qui favorise l’acquisition, la production et le transfert de connaissances dans un contexte concret. Depuis la mise en œuvre de cette structure de gouvernance en 2023, les premiers signes d’un changement organisationnel ont pu être observés, ce qui est la promesse d’une accélération de l’action climatique dans les années à venir.

Ressources : Conseils relatifs à l'établissement de systèmes de gouvernance

- + **L'Initiative canadienne de droit climatique et Real Property Association of Canada** – Guide to Effective Climate Governance in the Canadian Commercial Real Estate Sector: Building for the Net-Zero Future (2022)
- + **Ceres** – View From the Top: How Corporate Boards Engage on Sustainability Performance (2015)
- + **Climate Disclosure Standards Board** – Directors' duties & liabilities around climate risk (2017)
- + **Chapter Zero** – Board Toolkit (2022)
- + **Commonwealth Climate and Law Initiative** – Concerns misplaced: Will compliance with the TCFD recommendations really expose companies and directors to liability risk? (2017)
- + **ESRS 2**—General Disclosures
- + **GRI 102** : Changement climatique (2025)
- + **TCFD** – Workshop in a Box: Governance Workshop (2022)
- + **Trottier Family Foundation** – City Level Partnerships for Climate Action (2023)
- + **Forum économique mondial** – How to Set Up Effective Climate Governance on Corporate Boards: Guiding principles and questions (2019)





ÉTAPE 5. Élaborer une stratégie

Quoi : Les divulgations aident les municipalités à élaborer leur stratégie ou leur plan de gestion des risques et possibilités liés au climat. Dans ce cas, les divulgations de l'information financière liée au climat doivent tenir compte des répercussions réelles et potentielles des risques et des possibilités liés au climat sur les activités de la municipalité, les collectivités, les écosystèmes, les résultats sociétaux à long terme, les stratégies et la planification financière. Ces répercussions sont largement documentées par le travail effectué en matière de gestion des risques, tandis que la stratégie peut être considérée comme le résultat de ce travail.

Qui : DPF avec l'appui du personnel des finances et de la durabilité.

Principales tâches :

- 1 Déterminer et décrire** les risques et possibilités liés au climat dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils influent sur les perspectives municipales (p. ex., modèles opérationnels, flux de trésorerie, chaînes d'approvisionnement et rendement financier). Rendre compte des risques et des possibilités de la municipalité liés au climat à court, moyen et long terme. Ils sont généralement définis en trois étapes.
 - a. Déterminer les risques et les possibilités liés au climat :** déterminer les risques et les possibilités liés au climat et mener des évaluations des risques climatiques et de l'adaptation afin de déterminer leur importance relative du point de vue de l'impact (c.-à-d. les répercussions importantes sur les personnes, l'environnement et l'économie locale) et du point de vue financier (c.-à-d. les répercussions importantes sur les finances municipales et la capacité de service). Les évaluations des risques à l'échelle de la municipalité ou à plus petite échelle peuvent être utilisées à condition qu'elles tiennent compte des deux dimensions de l'importance relative et soient choisies en fonction des coûts, des contraintes de temps ou d'autres facteurs. Les risques et les possibilités liés au climat qui ont été déterminés et analysés au moyen d'évaluations ciblées (p. ex., évaluation des réseaux d'aqueduc municipaux ou des routes) devraient tout de même être pris en compte au regard de leur importance relative. Pour déterminer les risques et possibilités liés au climat aux fins de production de rapports, les municipalités doivent exploiter toute l'information raisonnable et justifiable dont elles disposent à la date de production du rapport, sans coûts ni efforts excessifs. Dans les cas où l'information est incomplète, les municipalités peuvent tout de même divulguer des renseignements généraux sur des sujets importants sur le plan de l'impact, tout en indiquant les limites et les plans visant à améliorer les données au fil du temps. Par conséquent, les municipalités sciemment exposées à un risque ou à une possibilité qui pourrait avoir une incidence importante sur leur performance et leur situation financières futures (et vice versa) ont intérêt à divulguer toute information connexe à leur disposition. Toutefois, le libellé « sans coûts ni efforts excessifs » permet également aux municipalités de comparer les coûts et les avantages de l'obtention des renseignements requis avec leur niveau d'exposition aux risques et aux possibilités, les compétences, les capacités et les ressources à leur disposition, et les avantages de l'information qui en résulte pour les principaux utilisateurs du rapport sur les divulgations liées au climat. Cette réserve vise à soulager les municipalités qui déclarent des renseignements imparfaits malgré leurs meilleurs efforts.

- b. Définir des horizons temporels :** définir l'horizon temporel (c.-à-d. à court, moyen et long terme) auquel ces risques et possibilités pourraient raisonnablement avoir une incidence sur la municipalité. Ces horizons doivent ensuite être intégrés et reflétés dans le calendrier de planification stratégique et financière de la municipalité. Les horizons temporels à court, à moyen et à long terme peuvent varier d'une municipalité à l'autre en fonction de plusieurs facteurs, y compris les échéances de planification interne utilisées pour la prise de décisions stratégiques (p. ex., la planification des mises à niveau des infrastructures). Les horizons temporels peuvent également varier entre les phases de détermination, d'évaluation et de planification en ce qui concerne les risques physiques et de transition liés au climat et les possibilités connexes.
- c. Décrire la nature des risques et possibilités liés au climat :** expliquer si le risque climatique est un risque physique découlant des changements climatiques ou un risque lié à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Cette explication devrait également inclure les éventuelles possibilités liées au climat. Des possibilités peuvent découler de la mise en œuvre de mesures d'adaptation ou d'atténuation et des avantages connexes.

2 Déterminer les répercussions sur les chaînes d'approvisionnement. Les municipalités doivent évaluer et divulguer les répercussions actuelles et prévues de leurs risques et possibilités liés au climat sur leur modèle opérationnel et leur chaîne d'approvisionnement, y compris les domaines dans lesquels ces risques et possibilités se concentrent (p. ex., régions géographiques, types de services ou types de biens). Cette évaluation sera largement étayée par l'analyse des risques et des possibilités liés au climat décrits dans la section Gestion des risques.

3 Déterminer l'impact des risques et des possibilités liés au climat sur la stratégie et la prise de décisions. Décrire la façon dont les risques et possibilités liés au climat sont intégrés à la stratégie et à la prise de décisions municipales. Quel est le plan de transition? Les municipalités qui disposent d'un plan d'adaptation ou d'atténuation aux changements climatiques ont peut-être déjà intégré directement ou indirectement les questions liées aux changements climatiques dans certains de leurs plans de travail et stratégies. Les principaux domaines à considérer comprennent :

- a. Réponse stratégique :** réponse de la municipalité aux risques et possibilités liés au climat, couvrant les activités passées et futures prévues.
- b. Changements aux opérations :** renseignements sur les changements actuels et prévus aux modèles opérationnels des municipalités, y compris les changements dans l'affectation des ressources (p. ex., plans relatifs aux activités ou aux actifs gourmands en carbone, en énergie et en eau, acquisitions ou désinvestissements, ou plans relatifs aux dépenses de développement).
- c. Mesures d'adaptation et d'atténuation :** renseignements sur les mesures d'adaptation et d'atténuation directes et indirectes actuelles et prévues.
- d. Nature des risques et possibilités liés au climat** (c.-à-d. risque physique, risque lié à la transition ou possibilité) : comment ces risques et possibilités liés au climat impactent-ils les opérations et services (chaîne de valeur) au fil du temps?

4 Déterminer les répercussions sur le financement. Décrire comment les risques et possibilités liés au climat influent sur la situation financière de la municipalité (p. ex., les actifs et les passifs), le rendement financier et les flux de trésorerie. Ces renseignements devraient couvrir les répercussions déterminées dans le rapport financier annuel pour la période en cours ainsi que celles prévues à court, moyen et long terme. De plus, ces renseignements devraient également aider les utilisateurs principaux à comprendre l'incidence sur la planification financière des risques et des possibilités déterminés liés au climat. Les principaux points à considérer sont les suivants :

- a. Lien avec le plus récent rapport financier annuel des municipalités :** façon dont les risques et possibilités liés au climat influent sur la situation financière, le rendement financier et les flux de trésorerie de la municipalité pour la période visée par le rapport. La divulgation doit également comprendre des renseignements sur les risques et possibilités liés au climat susceptibles d'entraîner, au cours de la prochaine période de rapport annuel, des ajustements importants aux valeurs comptables des actifs et des passifs indiquées dans le rapport financier annuel connexe. Le seuil à franchir pour que les risques et possibilités liés au climat soient directement pris en compte dans ces rapports financiers annuels est assez élevé.
- b. Changements dans la situation financière :** changements prévus dans la situation financière de la municipalité à court, moyen et long terme compte tenu de sa stratégie de gestion des risques et des possibilités liés au climat (adaptation, atténuation ou combinée).
- c. Plans d'investissement et de cession :** ils comprennent les investissements prévus dans l'infrastructure durable et la cession des biens qui ne correspondent plus aux objectifs climatiques. Les municipalités devraient divulguer leurs plans même si elles n'y sont pas contractuellement obligées, car ces intentions peuvent être révélatrices d'engagements financiers futurs et d'une orientation stratégique.
- d. Sources de financement prévues :** les municipalités devraient indiquer les sources de financement possibles pour les mesures visant à répondre aux risques et aux possibilités prioritaires liés au climat. Ces sources de financement peuvent comprendre des accords de financement liés au climat, des subventions ou des partenariats public-privé visant à appuyer des initiatives de développement durable.
- e. Changements dans le rendement financier et les flux de trésorerie :** façon dont les municipalités s'attendent à ce que leur rendement financier et leurs flux de trésorerie changent au fil du temps en raison de leur stratégie ou de leurs risques et possibilités liés au climat. Cette évaluation peut comprendre la modélisation d'indicateurs de performance financière dans le cadre d'une ou de plusieurs projections avec MSQ (ou « coût de l'inaction ») et d'un scénario correspondant à la mise en œuvre simultanée et planifiée des mesures contenues dans la stratégie de la municipalité.
- f. Prise en compte des risques climatiques dans le contexte plus large des risques d'entreprise :** les municipalités doivent tenir compte des risques climatiques dans le contexte de tous les autres risques et pressions. Les changements climatiques sont un « multiplicateur de risque ». Un système de gestion des risques institutionnels qui intègre de l'information climatique peut aider à prioriser les risques et à déterminer les interdépendances entre leurs sources et leurs effets en cascade, tout en favorisant une analyse à court, moyen et long terme permettant de saisir à la fois les défis climatiques immédiats et émergents.

- g. Évaluation de la résilience :** décrire la résilience de la stratégie aux risques déterminés. Quels impacts les scénarios liés au climat révèlent-ils? Les municipalités devraient divulguer de l'information permettant aux principaux utilisateurs de leurs rapports sur le climat de comprendre la résilience de leurs stratégies (p. ex., leur capacité à s'adapter aux circonstances changeantes, comme l'augmentation des feux de forêt et de la fumée). Cela implique la capacité des municipalités de fournir des services publics face aux changements, aux évolutions et aux incertitudes liés au climat sur leur territoire. Cette divulgation doit tenir compte des risques et des possibilités déterminés pour la municipalité ainsi que de l'évolution des besoins en matière de services de la collectivité.

Les municipalités doivent utiliser l'analyse de scénarios liés au climat pour évaluer leur résilience au climat. Cette approche doit tenir compte de l'exposition de la municipalité aux risques et possibilités liés au climat ainsi que des compétences, des capacités et des ressources dont elle dispose. Les scénarios liés au climat permettent à une municipalité de comprendre comment les événements climatiques (ainsi que les risques et les possibilités qui y sont associés) peuvent affecter ses opérations, sa stratégie et son rendement financier au fil du temps.

L'analyse de scénarios doit être adaptée aux circonstances particulières de la municipalité et tenir compte de son exposition aux risques et possibilités liés au climat et de ses capacités internes, y compris ses compétences, ses ressources et sa capacité à effectuer une telle analyse. L'analyse de scénarios devrait porter sur les points suivants :

- i. Répercussions de l'évaluation :** répercussions éventuelles de l'évaluation sur la stratégie de la municipalité, ses propres activités et sa capacité de fournir des services publics et de gérer ses activités, y compris la façon dont elle réagirait aux répercussions déterminées dans le cadre de l'analyse de scénarios liés au climat.
- ii. Zones d'incertitude :** zones d'incertitude importantes prises en compte dans l'évaluation de la résilience climatique de la municipalité. Il s'agit notamment des incertitudes relatives à l'ampleur de l'évolution des variables climatiques préoccupantes à l'avenir. Par exemple, à petite échelle, les prévisions locales de la vitesse et de la direction des vents sont beaucoup plus incertaines et associées à des niveaux de confiance plus faibles que les prévisions des températures quotidiennes.
- iii. Capacité d'adaptation :** capacité de la municipalité d'ajuster ou d'adapter sa stratégie et ses activités, et capacité de fournir des services publics adaptés aux changements climatiques à court, à moyen et à long terme (y compris la disponibilité et la souplesse des ressources financières existantes afin de prendre en compte les répercussions déterminées dans l'analyse de scénarios liés au climat — par exemple, pour gérer les risques climatiques et tirer parti des possibilités liées au climat; redéployer, réaffecter, mettre à niveau ou mettre hors service les actifs existants; et évaluer l'impact sur la résilience aux changements climatiques des investissements actuels et prévus en matière d'adaptation, d'atténuation et de possibilités liées au climat).

Pratiques actuelles : Comment les grandes municipalités abordent la stratégie

Le rapport financier annuel 2025 de **Calgary** s'appuie sur l'expérience de la Ville en matière de rapports du TCFD et cherche à s'aligner sur la norme IFRS S2 de l'ISSB, tout en précisant que les futurs rapports chercheront à s'aligner sur les normes de divulgation liées au climat de l'IPSASB ou du CPSAB dès que les normes de divulgation propres au secteur public seront disponibles. Un chapitre de la divulgation, qui portait sur la gestion des risques et la stratégie, décrit en détail l'élaboration par la Ville d'outils et de processus permettant de déterminer, d'évaluer, de prioriser et de surveiller les risques et les possibilités liés au climat, et l'intégration des risques climatiques dans le cadre municipal de gestion des risques. Ces mesures font des risques climatiques des éléments clés de la stratégie globale de la Ville.

Le processus d'examen des risques de la Ville repose sur une approche systématique de collecte, d'analyse et de déclaration des risques permettant de générer un profil de risque pour la Ville. Ce profil est mis à jour semestriellement en fonction des renseignements reçus au sujet des neuf principaux risques institutionnels (PRI). Le PRI qui traite des risques physiques liés au climat et des risques liés aux GES est connu sous le nom de « PRI de ville durable ». En 2024, le PRI de ville durable a été coté « élevé » avec une tendance « stable ». La réponse de la Ville face aux risques est en cours d'élaboration, et les risques continueront d'être surveillés et évalués de près.

Le pilier de la gestion des risques et de la stratégie met également en évidence les processus d'évaluation des risques physiques et des possibilités liés au climat, leurs répercussions et les réponses ainsi que les outils d'analyse économique qui ont été appliqués à cette fin ou qui sont en cours d'élaboration. Une méthodologie d'évaluation des risques et des possibilités liés à la transition est en cours d'élaboration, qui prendra notamment en compte (sans toutefois s'y limiter) les changements réglementaires, les crédits de carbone et les marchés de compensation.

La Ville rend également compte des divers plans, stratégies et politiques qu'elle a mis en place pour gérer ses risques et ses possibilités liés au climat, comme la Stratégie de Calgary pour le climat : trajectoires à l'horizon 2050, le Plan de mise en œuvre 2023-2026 pour le climat, la Politique sur les bâtiments durables, la Stratégie de parc automobile écologique et le Plan de résilience aux inondations. À l'heure actuelle, la Ville élabore de nouveaux outils et processus pour intégrer les considérations climatiques dans les décisions de financement et le cadre général de planification et de politique, y compris un budget climatique, les résultats des processus comptables et un budget carbone afin de déterminer les émissions cumulées de GES qui peuvent être produites tout en respectant les objectifs climatiques de la Ville.

Le rapport sur la gestion des risques et la stratégie se termine par une réflexion sur la résilience de la stratégie, mettant en avant le projet de la Ville de réaliser une analyse de scénarios afin de déterminer les risques et les possibilités liés au climat qui pourraient encore renforcer la résilience.

Le Rapport sur les finances et la durabilité de 2023 de **Mississauga** s'appuie sur quatre grands cadres de présentation de rapports : le TCFD, les ODD des Nations Unies, l'IFRS et le Groupe de travail sur les divulgations de l'information financière liée à la nature (TNFD). Les divulgations de Mississauga concernant les points stratégiques sont conformes aux recommandations du TCFD.

Stratégie 1 : Décrire les risques et les possibilités liés au climat déterminés par la Ville à court, moyen et long terme. La municipalité a révélé que, dans le cadre de l'élaboration de son PAC, elle avait effectué une évaluation des risques liés aux changements climatiques pour déterminer et prioriser les dangers liés au climat qui posaient les plus grands risques pour la Ville. Cette évaluation s'est concentrée sur quatre secteurs de services de gestion des biens, soit la gestion des installations et des propriétés; les routes; les eaux pluviales; et les parcs, les forêts et l'environnement. Un résumé général de l'étude a été inclus dans la divulgation et sera intégré dans les procédures de gestion des actifs et la prise de décisions.

Stratégie 2 : Décrire l'impact des risques et des possibilités liés au climat sur la stratégie et la planification financière des entreprises de la Ville. La municipalité révèle que « de nombreux services municipaux tiennent compte des risques climatiques dans leurs activités et leur planification quotidiennes. Du point de vue de la gestion des actifs, les services qui exploitent et gèrent les actifs essentiels intègrent les risques climatiques dans la section de leur plan de gestion des actifs consacrée à la demande future afin de fournir des services efficaces et opportuns à la collectivité à court, à moyen et à long terme. Le Plan de gestion des biens immobiliers de la Ville de 2024 englobe des biens essentiels et non essentiels, et détermine les risques et les possibilités liés au climat dans les sections sur la demande future et la gestion du cycle de vie (si possible). Selon la plupart des secteurs de service, l'un des principaux points à améliorer dans les futurs plans de gestion des actifs est la capacité de quantifier le coût des mesures d'atténuation ou des mesures d'adaptation aux problèmes liés au climat et la façon dont cela influe sur les niveaux de service établis dans chaque secteur. »

Stratégie 3 : Décrire la résilience de la stratégie organisationnelle en tenant compte de différents scénarios climatiques, y compris un scénario de 2 °C ou moins. La Ville a révélé qu'une évaluation des risques et des possibilités liés au climat avait été effectuée pour les actifs municipaux. Cette évaluation a examiné deux principaux horizons de projection : un scénario pour 2050 et un scénario pour 2080. Les deux scénarios comprenaient des tendances climatiques générales, y compris des températures plus élevées, des pluies abondantes et des sécheresses, des hivers moins enneigés et plus pluvieux, des décalages saisonniers ainsi que des tempêtes et des événements météorologiques extrêmes. Les répercussions de ces tendances sont indiquées dans les rapports de gestion des risques de la Ville.

Le **Plan d'action en cas d'urgence climatique (PAUC)** de 2024 de **Canmore** est un plan stratégique complet qui traite de l'adaptation et de l'atténuation et qui décrit les étapes nécessaires pour assurer un avenir résilient et sobre en carbone. Bien que Canmore n'ait pas divulgué d'information financière liée au climat, son PAUC et son **évaluation des risques liés à la mise en œuvre** contiennent de bons exemples d'éléments relevant du pilier de la stratégie. Les projections du PAUC sur les dangers climatiques ainsi que sur l'évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité fournissent une cote de risque pour chaque danger et décrivent l'incidence de chacun d'eux sur la municipalité et la collectivité. De plus, la Ville a élaboré un Plan d'évaluation des risques liés à la mise en œuvre, qui décrit comment les incertitudes influent sur ses objectifs ainsi que la probabilité et l'impact des événements ou des tendances susceptibles d'avoir une incidence sur ses objectifs organisationnels. Une matrice des risques est utilisée pour décrire les risques potentiels liés à la mise en œuvre du PAUC de Canmore ainsi que les stratégies d'urgence de la Ville, y compris les risques associés à l'inaction, à la main-d'œuvre, au système énergétique, à la gouvernance et aux politiques.

Ressources : Conseils relatifs à l'élaboration d'une stratégie

- + **Accounting 4 Sustainability** – [Aligning Financial Planning and Transition Planning Guide](#) (2025)
- + **ESRS E1** [Climate Change](#)
- + **Gouvernement du Canada** – [Ressources sur le climat pour les gouvernements locaux](#) (2022)
- + **FCM** – [Guide pour l'intégration des considérations climatiques dans la gestion des actifs municipaux](#) (2022)
- + **GRI 102** : [Changement climatique](#) (2025)
- + **TCFD** – [The Use of Scenario Analysis in Disclosure of Climate-Related Risks and Opportunities](#) (2017)
- + **TCFD** – [Implementing the Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures](#) (2021)
- + **TCFD** – [Workshop in a Box: Strategy Workshop](#) (2022)
- + **TCFD** – [Guidance on Scenario Analysis for Non-Financial Companies](#) (2020)





ÉTAPE 6. Gérer les risques

Quoi : L'objectif des divulgations relatives à la gestion des risques est de montrer comment la municipalité détermine, évalue, priorise et surveille les risques et les possibilités liés au climat afin d'évaluer son profil de risque global et ses processus de gestion des risques. Les divulgations indiquent également si et comment ces processus sont intégrés dans les processus généraux de gestion des risques de la municipalité. Les municipalités devront également publier de l'information concernant l'intégration de leurs processus, et plus précisément la mesure dans laquelle leurs processus de gestion des risques et des possibilités liés au climat sont intégrés dans leurs processus de gestion et les éclairent.

Qui : DPF avec l'appui du personnel des finances et de la durabilité.

Principales tâches :

- 1 Processus.** Décrire le processus grâce auquel la municipalité a déterminé ses risques et possibilités liés au climat. Il existe de nombreuses méthodes bien établies d'identification des risques et des possibilités liés au climat que les municipalités peuvent utiliser. Les meilleures pratiques suggèrent que le processus choisi doit être participatif et inclusif, clair et facile à utiliser, adapté au contexte et aux particularités locales, évolutif et transposable, reproductible et basé sur les meilleures informations disponibles. Expliquer le processus utilisé ainsi que la raison de son utilisation.
- 2 Intrants.** Expliquer les intrants et les indicateurs utilisés dans l'évaluation des risques. L'analyse de scénarios climatiques doit utiliser tous les renseignements « raisonnables et pertinents » à la disposition de la municipalité, sans entraîner de coûts ni d'efforts excessifs. Par exemple, quelle est la portée des opérations couvertes par les processus divulgués, quelles sont les sources de données utilisées et quels utilisateurs ont contribué?
- 3 Scénarios.** Expliquer comment les scénarios climatiques futurs ont éclairé le processus de gestion des risques. Tous les processus d'évaluation des risques et des possibilités liés au climat reposent sur l'utilisation de scénarios climatiques futurs. Il ne s'agit pas de prévisions aléatoires du climat futur; il s'agit de scénarios climatiques fondés sur des données scientifiques conçus pour être utilisés explicitement dans l'étude des conséquences potentielles. Le Canada dispose d'un réseau croissant d'organismes de services climatiques qui fournissent des renseignements et une expertise propres aux régions pour aider à la sélection de scénarios climatiques, y compris le Pacific Climate Impacts Consortium (PCIC), Ouranos, ClimateWest, le Centre de ressources de l'Ontario pour l'adaptation au changement climatique (CRACO) et CLIMAtlantic.
- 4 Conséquences.** Lors de la divulgation des renseignements sur le processus utilisé pour l'analyse des scénarios climatiques, il faut expliquer comment la nature, la probabilité et l'ampleur des conséquences des risques et des possibilités liés au climat sont évaluées. L'évaluation des risques consiste à analyser la probabilité qu'un événement se produise et ses conséquences négatives. Le risque peut être exprimé sous la forme d'une fonction où le risque est égal à la probabilité multipliée par les conséquences. Réciproquement, la « probabilité » désigne la probabilité de survenue d'un impact envisagé, et les « conséquences » sont les résultats connus ou estimés d'un impact particulier des changements climatiques.

- 5 **Établissement des priorités.** Décrire comment la municipalité a établi l'ordre de priorité de ses risques et possibilités liés au climat. Tenir compte des risques climatiques dans le contexte de tous les autres risques et pressions. Les changements climatiques sont un multiplicateur de risque qui aggrave et complexifie les problèmes et les vulnérabilités existants. Un système de gestion des risques institutionnels qui intègre de l'information climatique peut aider à prioriser les risques et à déterminer les interdépendances entre les sources de risque et leurs répercussions en cascade, tout en favorisant une analyse à court, moyen et long terme permettant de saisir à la fois les défis climatiques immédiats et émergents.
- 6 **Sensibilités et aspects pratiques.** Pour divulguer des renseignements sur les risques et les possibilités liés au climat, la municipalité peut décider de travailler avec des conseillers juridiques ou des experts en la matière. Comme certains renseignements peuvent être de nature délicate, il faut envisager la meilleure façon de les communiquer aux utilisateurs des rapports financiers annuels.
- 7 **Surveillance et tenue à jour.** Décrire le processus par lequel les risques et les possibilités liés au climat sont surveillés et tenus à jour. Le processus d'identification des risques et des possibilités liés au climat est-il répété ou réévalué pour suivre les changements dans le temps? Les pratiques exemplaires ont-elles changé, entraînant des changements suggérés au processus ou aux intrants du processus? S'il y a des changements dans les intrants, les scénarios, les risques ou les priorités, comment sont-ils surveillés, suivis et déclarés?

Pratiques actuelles : Comment les grandes municipalités gèrent les risques

Dans son Rapport annuel de 2023, **Ottawa** explique comment le conseil municipal a approuvé le Plan directeur sur les changements climatiques, qui fournit un cadre global pour réduire les émissions de GES et réagir aux répercussions actuelles et futures des changements climatiques dans la Ville. Le Plan décrit en détail comment la Ville a déterminé, évalué, priorisé et surveillé les risques et les possibilités liés au climat par l'intermédiaire de son évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques ainsi que de sa stratégie d'évolution énergétique. La Ville a un programme de GRE piloté par une politique et un cadre approuvé par le conseil.

Le programme de GRE permet aux différents services de déterminer, d'évaluer, d'atténuer et de surveiller les risques, et d'en rendre compte. Cela permet à la Ville d'examiner et d'évaluer les tendances transversales et de signaler les risques déterminés à la haute direction afin que des mesures soient prises.

Le Plan directeur sur les changements climatiques couvre chacun des domaines prioritaires de gestion des risques, y compris les processus suivis pour les analyses d'adaptation et d'atténuation, les intrants appliqués, les scénarios retenus, les conséquences des risques et des possibilités liés au climat, les priorités de 2020-2025, et les plans de surveillance continue des différents projets et du plan dans son ensemble ainsi que les rapports connexes.

En 2024, le District régional de la capitale (DRC) a effectué des projections détaillées du modèle climatique avec l'appui du Pacific Climate Impacts Consortium. Bien que le DRC n'ait encore publié aucune information financière liée au climat, son document sur les projections climatiques fournit une analyse complète de sa méthodologie de modélisation des scénarios, fondée sur trois scénarios d'émissions de GES (trajectoires socioéconomiques communes) ainsi qu'une explication des indicateurs clés relatifs aux températures hivernales, aux températures estivales et aux précipitations. Les répercussions régionales découlant de ces projections sont incluses pour un large éventail de secteurs, y compris l'équité climatique, la santé et le bien-être, l'offre et la demande d'eau, la gestion des eaux de pluie et les égouts, les écosystèmes et les espèces, les bâtiments, les systèmes énergétiques, le transport, l'alimentation, l'agriculture, les loisirs et le tourisme. L'étude du DRC fournit une base solide pour la divulgation dans le cadre du pilier de la gestion des risques et est un bon exemple des types d'informations méthodologiques qu'il faut divulguer concernant le processus d'identification des risques et des possibilités liés au climat, notamment la façon dont les scénarios ont éclairé ce processus et les intrants utilisés dans l'analyse des scénarios climatiques.

Ressources : Conseils relatifs à la gestion des risques

- + **Gouvernements locaux pour le développement durable (ICLEI)** – Document d'orientation sur les pratiques exemplaires dans le cadre de l'évaluation des risques liés aux changements climatiques (2021)
- + **Ingénieurs Canada** – Protocole du CVIIP (Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques)
- + **Deloitte** – Unpacking the Double Materiality Assessment Under the CSRD (2024)
- + **ESRS E1** Climate Change
- + **BRF** – Projet Chiffrer les impacts du changement climatique sur l'infrastructure publique (différents rapports et études de cas), notamment la Fiche d'information et méthodologie du projet (2021-2022)
- + **GRI 102** : Changement climatique (2025)
- + **ICLEI Canada** – Guide Bâtir des collectivités adaptées et résilientes (BARC) (2025)
- + **TCFD** – Workshop in a Box: Risk Management Workshop (2022)
- + **TCFD** – Guidance on Risk Management Integration and Disclosure (2020)

Ressources : Conseils relatifs à l'identification, à la qualification et à la quantification des impacts et des coûts climatiques

- + **C40** – Outil de sélection et de priorisation des actions (ASAP), manuel d'utilisation et guide de procédure
- + **C40 et Cicero** – Manuel sur la quantification des émissions de GES pour l'établissement du budget climatique (2024)
- + **C40 Cities** – Estimating Climate Impacts: Overview of the Impacts Tool et Estimating Climate Impacts: A Guidebook on GHG Emissions Impact Analysis (2021)
- + **Institut climatique du Canada** – Calculer les coûts des changements climatiques
- + **Institut canadien pour des choix climatiques** – Submergés : Les coûts des changements climatiques pour l'infrastructure au Canada (2021)
- + **Endrava** – Data and tools for climate budgeting: Gap analysis and recommendations for further C40 action (2022)
- + **BAC et FCM** – Investir dans l'avenir du Canada : le coût de l'adaptation aux changements climatiques à l'échelle locale (2020)
- + **ICLEI Canada** – Se préparer au financement – Boîte à outils (2023)
- + **ICLEI Canada** – Le coup de l'inaction – Boîte à outils (2022)
- + **ICLEI Canada et Partenaires dans la protection du climat de la FCM** – Document d'étape. Guide sur la quantification des réductions de gaz à effet de serre à l'échelle des projets (2020)
- + **Programme des Nations Unies pour l'environnement** – Physical Climate Risk Assessment and Management: An Investor Playbook (2024)



ÉTAPE 7.

Établir et valider les indicateurs et les cibles

Quoi : La divulgation de données sur les indicateurs et les cibles aide les utilisateurs de l'information financière sur le climat à évaluer si une municipalité gère bien ses risques et ses possibilités liés au climat. Les indicateurs peuvent être utilisés pour évaluer les risques et les possibilités liés au climat en fonction des stratégies et des processus de gestion des risques. Ils peuvent également être liés aux indicateurs des émissions de GES (portées 1, 2 et 3) qui mettent en évidence les améliorations en matière de résilience et d'adaptation. Ces divulgations peuvent renforcer la transparence, garantir que les données communiquées demeurent raisonnables et fiables, améliorer la comparabilité entre les administrations et favoriser la responsabilisation dans les efforts de développement durable.

Les indicateurs et les cibles doivent saisir les répercussions financières des risques et des possibilités liés au climat (p. ex., dépenses en immobilisations, coûts d'exploitation, répercussions sur les revenus) et les répercussions les plus importantes de la municipalité sur le climat. (p. ex., trajectoires des émissions des collectivités, exposition des populations vulnérables à la chaleur et aux inondations, indicateurs de la santé des écosystèmes).

Qui : DPF avec l'appui du personnel des finances et de la durabilité.

Principales tâches :

1 Indicateurs. Décrire les indicateurs utilisés pour évaluer et gérer les risques et les possibilités liés au climat pertinents pour la municipalité. Les sept indicateurs intersectoriels liés au climat énoncés dans les exigences de l'IFRS S2 fournissent aux différentes industries une base commune pour la production de rapports. Ces indicateurs comprennent les émissions de GES, les risques liés à la transition, les risques physiques, les possibilités, le déploiement de capital, les prix internes du carbone et la rémunération (voir l'annexe A). Toutefois, ces indicateurs, qui couvrent 11 secteurs et 68 industries, n'incluent pas spécifiquement le secteur public. En attendant que des directives soient publiées pour le secteur public, les municipalités doivent se concentrer sur l'élaboration d'indicateurs définis à l'échelle municipale, les adapter pour les mesurer et surveiller leurs risques et possibilités liés au climat. (Voir l'annexe A.)

Les municipalités utilisent souvent une combinaison d'indicateurs fondés sur les processus et sur les résultats pour analyser l'action climatique. Les indicateurs fondés sur les processus surveillent les activités et les mesures prises pour atteindre un but, tandis que les indicateurs fondés sur les résultats mesurent les résultats réels de ces activités. Par exemple, le nombre de stations de refroidissement installées est un exemple d'indicateur fondé sur les processus qui aide à mesurer les progrès d'une collectivité vers le renforcement de sa capacité d'adaptation. En revanche, la réduction des tonnes d'émissions de GES est un indicateur fondé sur les résultats qui permet de mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte d'une cible de GES.

2 Processus. Décrire les progrès réalisés vers l'atteinte des cibles climatiques établies et la façon dont ces progrès sont surveillés et déclarés (sur le plan qualitatif et quantitatif). Le suivi des indicateurs susmentionnés au fil du temps permettra d'évaluer les progrès et les résultats selon un angle quantitatif. Ces indicateurs peuvent être surveillés au moyen de rapports annuels sur le budget climatique, de mises à jour des inventaires de GES ou d'un suivi des répercussions des mesures de lutte contre les changements climatiques mises en œuvre par la municipalité.

- 3 **Importance relative.** Décrire les indicateurs importants pour les risques et les possibilités liés au climat déterminés qui pourraient avoir un impact sur les perspectives de la municipalité. L'information financière importante liée au climat peut comprendre, sans toutefois s'y limiter, l'impact financier potentiel des changements climatiques sur le modèle opérationnel, les opérations et la stratégie de l'organisation. Ces renseignements peuvent englober un large éventail de facteurs, comme les risques réglementaires (p. ex., les coûts potentiels de la conformité aux nouveaux règlements environnementaux), les risques physiques (p. ex., les coûts potentiels des événements météorologiques extrêmes ou des changements à long terme des régimes climatiques) et les risques liés à la transition. (p. ex., coûts potentiels de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone).
- 4 **Portées.** Décrire les émissions de GES qui sont divulguées pour les différentes portées et les risques pertinents associés à ces émissions. Les émissions de GES de portée 1 proviennent des sources situées sur le territoire municipal. Les émissions de GES de portée 2 proviennent de systèmes électriques ou thermiques (production de chaleur, de vapeur ou de froid) alimentés par un réseau municipal. Les émissions de GES de portée 3 sont toutes les autres émissions de GES générées en dehors des limites municipales par des activités se déroulant dans ces mêmes limites. Les voyages d'affaires internationaux (**Protocole mondial pour les inventaires de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire**) sont un exemple des émissions de portée 3.
- 5 **Alignement.** Décrire comment les indicateurs s'alignent sur les normes intersectorielles. Les indicateurs choisis appuient-ils la production de rapports volontaires ou obligatoires à l'échelle régionale, provinciale, nationale ou internationale axés sur la collectivité locale? Comment votre municipalité s'aligne-t-elle sur les autres? Pourquoi votre municipalité est-elle différente? De nombreux facteurs géographiques et socioéconomiques importants influenceront sur la façon dont votre municipalité se compare aux autres.
- 6 **Défis.** Réfléchir aux défis liés au suivi des indicateurs et des cibles. L'accès aux données et les limites des données sont des problèmes courants dans le cadre du suivi des progrès climatiques, tout comme la capacité d'attribuer les changements à des causes précises. Le volume croissant de désinformation sur les changements climatiques est devenu un grave problème pour les municipalités et fait ressortir la nécessité de communiquer plus efficacement sur les changements climatiques.
- 7 **Efficacité.** Décrire les processus en place pour évaluer l'efficacité des méthodes actuelles de collecte de données utilisées pour surveiller les progrès réalisés vers l'atteinte des cibles ainsi que les lacunes à combler. L'efficacité de ces méthodes peut-elle être améliorée au fil du temps? Quelles stratégies peuvent être utilisées pour accroître l'efficacité?
- 8 **Intégration.** Décrire comment les indicateurs et les cibles ont été intégrés dans les processus généraux de planification stratégique et de prise de décisions de la municipalité. Des indicateurs climatiques ont-ils été intégrés dans le plan communautaire officiel de la municipalité, dans sa stratégie de gestion des actifs, dans son plan secondaire ou dans d'autres processus de planification officiels?
- 9 **Cibles.** Décrire les cibles quantitatives ou qualitatives liées au climat qui ont été établies par la municipalité, y compris celles exigées par la loi ou la réglementation ainsi que les indicateurs utilisés pour mesurer les progrès réalisés à cet égard. Habituellement, une municipalité établit des cibles distinctes pour l'adaptation aux changements climatiques et pour l'atténuation des changements climatiques ainsi que des cibles provisoires qui favorisent la réalisation de progrès au fil du temps.
- 10 **Enseignements.** L'expérience dans le domaine des divulgations de l'information financière liée au climat permet de tirer des enseignements. Quelles leçons ont été tirées du suivi des indicateurs et des cibles, et comment ont-elles influencé la trajectoire suivie? Ces observations ont-elles eu une incidence sur la planification financière et la stratégie opérationnelle de la municipalité?

Pratiques actuelles : Comment les grandes municipalités abordent les indicateurs et les cibles

Dans son **Rapport annuel de 2024**, la Ville d'**Edmonton** décrit les divers indicateurs et cibles qu'elle a utilisés pour mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte de ses objectifs et stratégies en matière de résilience climatique. L'approche de référence en matière d'indicateurs et de cibles d'Edmonton tient compte des opérations et des rapports municipaux sur les activités ainsi que des indicateurs associés aux plans stratégiques qui ont un impact à l'échelle de la collectivité. Les composantes clés des indicateurs et des cibles d'Edmonton comprennent :

- **Enviso** : système de gestion environnementale ISO de la Ville. Ce système a été utilisé pour établir des indicateurs de rendement clés pour différents aspects environnementaux, y compris l'énergie et la résilience climatique.
- **Plan officiel** : des cibles et indicateurs à long terme, y compris ceux liés aux changements climatiques, ont été intégrés dans le plan de la Ville.
- **Inventaires des GES** : les inventaires annuels des GES des entreprises et des collectivités, y compris les évaluations des GES (portées 1, 2 et 3), fournissent des renseignements utiles pour la planification et le suivi de la transition énergétique et de la réduction des émissions.
- **Principales réalisations** : la Ville dresse le bilan de ses principales réalisations tout au long de l'année, qui sont déterminées au moyen de divers indicateurs et cibles, comme la réduction des GES et l'adoption des énergies renouvelables, l'affectation de budgets d'immobilisations à des projets climatiques, et la reconnaissance de ses rapports sur le climat par des organismes internationaux.
- **Priorités à venir** : la Ville examine ses priorités pour l'année à venir, y compris la mise en place d'une vérification par une tierce partie afin de renforcer la fiabilité de ses données et de ses analyses, l'amélioration de son processus de budgétisation du carbone pour permettre une meilleure quantification des profils budgétaires. et l'élaboration de nouvelles cibles de résilience aux changements climatiques pour les entreprises.

Le rapport financier annuel d'Edmonton est un excellent exemple d'approche itérative de la divulgation de l'information financière liée au climat. La Ville a adopté une approche graduelle, qu'elle a améliorée et remaniée au fil du temps, à mesure que son expérience s'est enrichie.

Bien que le **District régional de Cowichan Valley** (DRCV) n'ait pas publié d'information financière liée au climat, son Plan de gestion stratégique des actifs institutionnels de 2018 comprenait une évaluation des risques climatiques fournissant une grande partie de l'information devant être divulguée dans le cadre des quatre piliers.

Un horizon temporel est fourni pour chaque danger climatique, et une évaluation des risques est effectuée pour chacun des actifs du District, y compris la façon dont la fonctionnalité des différents actifs sera affectée et leur sensibilité aux impacts. Le processus d'évaluation des risques est également bien documenté, notamment la façon dont l'ampleur des conséquences a été évaluée et dont les risques ont été priorisés. En ce qui concerne le pilier de la gouvernance, le DRCV présente les prochaines étapes pour la mise à jour de la politique de gestion des actifs, l'intégration des résultats dans le Plan de gestion des actifs ainsi que les opérations et la planification. À ce jour, le DRCV a déjà mis en place une politique de tolérance au risque pour s'assurer que les nouveaux projets n'augmentent pas les risques liés aux dangers. En ce qui concerne les indicateurs et les cibles, la stratégie d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des risques du DRCV décrit un processus visant à élaborer un cadre d'évaluation durable qui mesure les progrès relatifs à la mise en œuvre au moyen d'indicateurs fondés sur les résultats ainsi qu'un calendrier et un processus pour la production des rapports annuels et l'examen de la stratégie. En 2019, la région a mené des évaluations détaillées des risques liés aux dangers naturels qui fournissent des renseignements et une cartographie des dangers dans des zones d'étude précises.

Ressources : Conseils relatifs à l'établissement des indicateurs et des cibles

- + **CDP-ICLEI Track**
- + **GRI 102** : Changement climatique (2025)
- + **GRI 103** : Énergie (2025)
- + **GRI-IFRS S2** : Recommandations sur l'interopérabilité
- + **ESRS E1** Climate Change
- + Ressources émanant d'**ICLEI Canada et de Partenaires dans la protection du climat de la FCM**, notamment :
 - Étape 1 du programme des PPC : Dresser un inventaire et des prévisions d'émissions de GES
 - Étape 2 du programme des PPC : Établir des objectifs de réduction des émissions
 - Réalisation de l'étape 2 : Établissement d'objectifs de réduction des émissions
 - Quantifier les réductions de GES découlant de projets
- + **Science Based Targets Network** – Science-Based Climate Targets (2021)
- + **ICLEI Canada** – Les indicateurs d'adaptation aux changements climatiques dans les pays de l'OCDE : Leçons pour le Canada
- + **ICLEI Canada** – Où en sommes-nous? Appliquer les indicateurs du développement durable pour mesurer les progrès
- + **ICLEI Canada** – **Introduction aux indicateurs** : comment les utiliser pour mesurer le succès de l'adaptation
- + **ICLEI Canada** – Tracking Climate Action: How Canadian Municipalities Approach Local Climate Action Monitoring, Evaluating and Progress Communication
- + **TCFD** – Guidance on Metrics, Targets and Transition Plans (2021)
- + **TCFD** – Workshop in a Box: Metrics and Targets Workshop (2022)
- + **WRI, C40 Cities et ICLEI** – Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories, y compris des exemples de données et d'outils (2022), et l'outil Excel d'inventaire des GES du Système d'information et de rapport sur l'inventaire de la Ville (CIRIS)





ÉTAPE 8. Préparer et rendre compte

- Quoi :** Travailler en étroite collaboration avec les différents services pour préparer les divulgations tout en suivant le nouveau processus intégré d'établissement des rapports financiers annuels intégrant les aspects climatiques et financiers. Préparer et divulguer l'information financière liée au climat dans le rapport financier annuel.
- Qui :** Service des finances et DPF, équipe de la durabilité, chefs de service, personnel chargé de l'examen et de l'approbation du rapport financier annuel de chaque municipalité (p. ex., direction municipale, direction des services municipaux, comité de vérification et personnel), comités chargés des finances, de la vérification, des communications ou des collectivités/du climat, et conseil municipal.

Principales tâches :

- 1 Fournir l'ensemble des instructions, des modèles et des données pertinents à l'appui de la divulgation de l'information financière liée au climat.** Le Service des finances dirigera cette tâche dans le cadre du processus annuel d'établissement de rapports financiers en utilisant les procédures, les documents et les exemples créés à l'étape 3 (Schématiser et intégrer le processus). Il faut accorder une attention particulière aux renseignements qui peuvent être de nature délicate (voir les sensibilités et les aspects pratiques, comme il est indiqué à l'étape 6 – Gérer les risques). L'équipe de la durabilité pourra aider les services en fournissant des plans, des mesures, des inventaires et des évaluations récents propres au service ou au secteur ainsi que des analyses.
- 2 Travailler avec les équipes à la préparation de la divulgation de l'information financière liée au climat.** Prévoir le personnel et les ressources nécessaires pour soutenir les équipes dans le processus, en particulier lors des premiers cycles. Examiner les secteurs prioritaires des politiques, orientations, plans climatiques et plans stratégiques clés pour les relier aux sections pertinentes de la divulgation de l'information financière liée au climat. Le personnel de chaque service devra déterminer les lacunes en matière d'information et recommander des mesures pour les combler (p. ex., lacunes en matière de données quantitatives et qualitatives).
- 3 Rassembler et présenter l'information financière liée au climat.** Les divulgations annuelles de l'information financière liée au climat comprendront une partie ou la totalité des renseignements décrits aux étapes 4 (Établir un système de gouvernance) et 5 (Élaborer une stratégie), selon les choix disponibles, l'information et les processus établis à chacune des étapes précédentes. Les municipalités peuvent choisir de présenter les renseignements financiers liés au climat séparément ou de les intégrer dans le rapport financier annuel.
- 4 Discuter et faire adopter les divulgations de l'information financière liée au climat par le conseil ou le comité de vérification.** Le conseil devra examiner, afin d'en discuter, l'information financière liée au climat dans le cadre du processus d'examen et d'approbation du rapport financier. Le personnel devra veiller à ce que les divulgations de l'information financière liée au climat soient explicitement incluses dans les ordres du jour des réunions du conseil ou du comité de vérification liées au rapport financier annuel. À terme, le conseil ou le comité de vérification adoptera les divulgations de l'information financière liée au climat en même temps que le rapport financier annuel.

5

Communiquer la divulgation de l'information financière liée au climat. La communication de la divulgation financière liée au climat est une étape importante qui comprend une communication initiale et une communication continue entre le conseil, le personnel, les comités publics, la collectivité et, éventuellement, les pairs, les partenaires et les autres utilisateurs (comme les gouvernements régionaux, les cohortes et les réseaux d'action climatique, les services publics et les organismes de transport en commun). Les rapports sur l'information financière liée au climat chevaucheront probablement les rapports périodiques existants relatifs au PAC de la municipalité. De ce fait, les municipalités voudront peut-être élaborer un plan de communication. Les dirigeants municipaux recommandent d'utiliser un langage clair reposant le moins possible sur un jargon technique et de fournir des exemples précis de la façon dont la divulgation de l'information financière liée au climat est intégrée dans les processus annuels d'établissement de rapports financiers et ce qu'elle a permis de réaliser. Certaines municipalités constatent que les communications internes dirigées par le service des finances sont plus efficaces.

La plupart des municipalités publient des communications publiques en même temps que leurs rapports financiers annuels. Ces communications peuvent prendre la forme de documents sommaires propres à la divulgation de l'information financière liée au climat, de communiqués de presse, de tableaux de bord publics, de déclarations du conseil ou du personnel, ou encore d'entrevues avec les médias. Pour renforcer davantage la cohésion entre services, les équipes des finances et de la durabilité peuvent diffuser des communications conjointes. En plus d'accroître la sensibilisation et de partager les progrès, ces communications permettront de préciser les objectifs, la portée et les résultats de l'action climatique, et d'atténuer le risque de mauvaise interprétation.

Mise en œuvre par étapes

La divulgation de l'information financière liée au climat est susceptible d'évoluer au fil du temps, à mesure que des pratiques exemplaires et prometteuses verront le jour. Les municipalités doivent indiquer clairement si, quand et comment le cadre et les modalités de divulgation de l'information financière liée au climat évoluent — par exemple, en intégrant toute nouvelle information liée au climat dans les discussions et les analyses. Les renseignements qui ne sont pas divulgués en raison de sensibilités particulières ou d'aspects pratiques doivent être réexaminés chaque année pour s'assurer que ces décisions sont conformes aux normes et aux directives en vigueur.

Ressources : Pratiques actuelles de préparation et de production de rapports

- + [Rapport financier annuel de 2025 de Calgary](#)
- + [Rapport financier annuel de 2025 d'Edmonton](#)
- + [Rapport financier annuel de 2025 de Mississauga](#)
- + [Rapport financier annuel de 2024 de Montréal](#)
- + [Rapport financier annuel de 2024 d'Ottawa](#)
- + [Rapport financier annuel de 2024 de Toronto](#)
- + [Rapport financier annuel de 2025 de Vancouver](#)



ÉTAPE 9. Surveillance, ajustements et signalement

- Quoi :** Surveiller, ajuster et rendre compte de la mise en œuvre annuelle, des mises à jour et des changements à la divulgation de l'information financière liée au climat. Collaborer avec les services pour saisir les occasions et réduire au minimum les impacts négatifs. Inclure les divulgations de l'information financière liée au climat dans les rapports financiers trimestriels, semestriels et de fin d'exercice.
- Qui :** Service des finances et DPF, équipe de la durabilité, équipe des communications, conseil municipal ou comité de vérification.

Principales tâches :

- 1 Surveiller et évaluer en continu.** Une fois approuvées, les divulgations de l'information financière liée au climat doivent faire l'objet de la même surveillance et de la même évaluation annuelles que le rapport financier annuel (p. ex., examen trimestriel et semestriel). L'équipe chargée des divulgations de l'information financière liée au climat devra préciser aux différents services les exigences relatives à la production de rapports et leur offrir un soutien en la matière. L'équipe chargée des divulgations de l'information financière liée au climat devra également établir des processus pour la mise à jour de la base de connaissances (p. ex., politique, normes, inventaires des GES, évaluations des risques climatiques et de la vulnérabilité, analyse de scénarios, rapports d'étape des PAC, cibles, indicateurs et trajectoires) et veiller à ce que ces processus soient évalués et actualisés en continu, le cas échéant.
- 2 Harmoniser les rapports organisationnels sur le climat avec les rapports sur la divulgation de l'information financière liée au climat,** pour accroître l'efficacité et fournir au personnel, au conseil et à la collectivité un aperçu complet.
- 3 Inclure des indicateurs de rendement relatifs à la divulgation de l'information financière liée au climat dans les plans de travail annuels et dans les objectifs du personnel clé,** notamment du DPF, de l'équipe de la durabilité et des chefs de service. Cela peut motiver davantage le personnel et renforcer sa responsabilité quant à la communication de l'information requise dans les rapports annuels.
- 4 S'engager à améliorer la qualité de la divulgation** en examinant les principales lignes directrices sur la divulgation de l'information liée au climat et en évaluant les cadres et les approches les plus pertinents de l'importance relative pour les municipalités. En fonction de cet examen, apporter les changements nécessaires. Ce processus peut aider à faire en sorte que les rapports reflètent les priorités appropriées et renforcent la responsabilisation en fournissant des renseignements clairs et utiles à la prise de décisions qui répondent aux besoins des utilisateurs.
- 5 Rendre régulièrement compte des progrès.** Dans la mesure du possible, les services devront inclure des mises à jour sur l'information financière liée au climat dans leurs rapports financiers annuels. À tout le moins, ces mises à jour devront faire état des divulgations de l'information financière liée au climat qui ont été mises en œuvre comme prévu, fournir un contexte pour les divulgations non mises en œuvre, mettre en évidence les exigences de divulgation prévues ou nouvelles, et décrire la probabilité que les risques ou les possibilités estimés se concrétisent (nulle, partielle ou complète). L'équipe chargée des divulgations de l'information financière liée au climat devra collaborer avec le personnel responsable des communications publiques aux fins des mises à jour publiques. Les municipalités devront également rendre compte des progrès aux cohortes d'action climatique ou aux réseaux collaboratifs et de pairs.

Harmonisation du climat organisationnel et des rapports financiers

Vancouver. Depuis 2024, Vancouver harmonise ses rapports climatiques existants (rapports annuels *Climate Emergency Action Plan* et *Climate Change Adaptation Strategy* ainsi que la divulgation annuelle du TCFD) avec les renseignements financiers présentés dans le budget climatique. Le personnel continuera d'élaborer de l'information sur le budget climatique pour d'autres divulgations et processus de planification financière à long terme.

Ressources : Conseils relatifs à la surveillance, à l'ajustement et à la production de rapports

- + **Institut climatique du Canada** – [Mesurer les progrès en matière d'adaptation au climat au Canada](#)
- + **ESRS 2** – [General Disclosures](#)
- + **FCM** – [Échelle de maturité pour l'adaptation](#)
- + **FCM** – [Échelle de maturité pour la réduction des émissions de GES](#)
- + **GRI 102** : [Changement climatique \(2025\)](#)
- + **GRI "Integrity Matters" Checklist**
- + **ICLEI Canada et Partenaires dans la protection du climat de la FCM** – [Étape 5 : Lignes directrices pour la production et le suivi de rapports](#)
- + **ICLEI Canada** – [Introduction aux indicateurs](#)



Partie 4. Orientations futures

Bien que l'action climatique à l'échelle municipale ne soit pas une nouveauté, la divulgation intentionnelle de l'information financière liée au climat conformément aux normes internationales est relativement récente. Comme l'illustre le présent guide, les municipalités de premier plan divulguent volontairement de l'information financière liée au climat dans leurs rapports financiers annuels. Nous entrons dans une nouvelle ère de lutte contre les changements climatiques où la transparence et la normalisation sont prioritaires.

À l'avenir, le domaine de la divulgation de l'information financière liée au climat par les municipalités canadiennes devrait évoluer. La profession comptable collabore avec divers spécialistes du développement durable afin d'élaborer des lignes directrices utiles et pratiques à l'intention des municipalités. Par conséquent, la norme SRS 1 de l'IPSASB liée aux divulgations liées au climat a été approuvée en décembre 2025 et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2028. Cette nouvelle norme permettra aux municipalités de mieux comprendre la divulgation de l'information financière liée au climat et d'accéder plus facilement à des renseignements adaptés à leur contexte et à leurs besoins. De plus, l'ISSB devrait publier d'autres directives concernant l'interprétation de l'importance relative pour les entités municipales. Des précisions et des orientations supplémentaires sur ces questions permettront au domaine d'évoluer, et les municipalités seront mieux équipées pour composer avec les complexités de la divulgation de l'information financière liée au climat.

L'une des principales limites du travail actuel sur les divulgations de l'information financière liée au climat mise en évidence dans le présent guide est qu'il s'appuie sur une perspective monologique fondée sur une définition étroite de l'importance relative, qui s'harmonise étroitement avec les normes de l'ISSB axées sur les investisseurs. Bien que cette approche offre un cadre, elle ne reflète pas adéquatement les considérations plus vastes liées à l'importance relative de l'impact qui sont essentielles dans un contexte municipal, en particulier celles qui sont axées sur l'ampleur des besoins des utilisateurs municipaux. En mettant l'accent sur le risque financier encouru par l'entité déclarante, les cadres actuels de divulgation négligent certaines dimensions environnementales, sociales et systémiques des répercussions climatiques, dont la prise en charge incombe aux municipalités. Cette contrainte restreint la portée de ce qui est considéré comme « important », mais elle limite également la capacité des divulgations à appuyer de façon significative les objectifs climatiques à long terme, y compris les progrès vers l'atteinte des engagements en matière de carboneutralité. Ce guide reconnaît que les divulgations de l'information financière liée au climat ne visent pas seulement à protéger les bilans municipaux, mais aussi à rendre compte de façon transparente de la façon dont les décisions municipales façonnent les résultats climatiques, l'équité sociale, la résilience environnementale et le bien-être à long terme des collectivités. Il faudra donc travailler à l'avenir pour intégrer des perspectives dialogiques dépassant la simple optique monologique axée sur les investisseurs et pour élaborer des méthodologies capables de saisir toute la gamme des risques et des impacts climatiques qui sont pertinents pour la prise de décisions municipales.





De plus, les répercussions physiques des changements climatiques devraient exercer une pression considérable sur les rapports financiers annuels des municipalités. Pour remédier à ce problème, les divulgations de l'information financière liée au climat qui tiennent compte des coûts de la lutte contre les changements climatiques, comme les dépenses visant à réparer les dommages causés par les événements météorologiques extrêmes et les investissements dans des mesures proactives de résilience, joueront un rôle de plus en plus important dans l'orientation et le soutien d'une prise de décisions financières avisées.

L'estimation des coûts liés au climat demeure l'un des aspects techniques les plus complexes des finances municipales. La gestion des infrastructures municipales sera l'un des principaux facteurs de l'augmentation future des coûts. La gestion des actifs devrait jouer un rôle essentiel dans la détermination, la quantification et la planification des dépenses importantes associées aux changements climatiques. En même temps, les coûts d'infrastructure représentent seulement une catégorie majeure des dépenses liées au climat. À l'avenir, les travaux de recherche et les pratiques doivent également tenir compte des répercussions financières plus vastes, y compris les coûts de fonctionnement, les répercussions sur la prestation des services et les responsabilités à long terme pour veiller à ce que les municipalités soient pleinement en mesure de composer avec les réalités financières d'un climat en évolution.

Les municipalités canadiennes peuvent se servir des rapports fédéraux sur la durabilité établis en vertu de la *Loi sur le développement durable* comme modèle de divulgation des répercussions, en complément des divulgations de l'information financière liée au climat. Les ministères fédéraux rendent compte *à la fois* de leurs répercussions environnementales et sociales et de leurs répercussions sur le plan des finances et du rendement, créant ainsi une approche de double importance relative que les municipalités pourraient adapter en :

- Utilisant les normes de la GRI (importance relative de l'impact) pour les rapports sur le climat et la durabilité destinés aux collectivités ;
- Utilisant les normes du TCFD, de l'ISSB et de l'IPSASB (importance relative financière) pour les rapports financiers annuels ;
- Établissant des liens entre les deux au moyen de sources de données partagées (évaluations des risques climatiques, inventaires des GES, plans d'adaptation).

Les travaux futurs seront également axés sur l'élaboration des lignes directrices du Canada en matière d'investissement durable, communément appelées taxonomie de la finance durable. L'Institut climatique du Canada et Parcours des entreprises de demain sont en train d'établir un nouveau conseil indépendant de la taxonomie chargé d'examiner et d'approuver les lignes directrices en matière d'investissement afin d'aider à créer un langage commun pour les marchés financiers concernant les types de projets et d'activités qui cadrent avec les objectifs climatiques et économiques du Canada. À mesure que les municipalités définissent leur champ d'action et élaborent des projets d'infrastructure liés au climat, elles doivent se tenir au courant des nouvelles lignes directrices du Canada en matière d'investissement durable afin de s'assurer que leurs projets sont étayés par une solide analyse de rentabilité pour l'investissement.

Ce guide sera appelé à être révisé au fil de l'évolution rapide du paysage de la divulgation de l'information financière liée au climat. Au fur et à mesure que de nouvelles normes et de nouvelles directives seront élaborées, il sera mis à jour pour tenir compte de ces changements afin de demeurer une ressource pertinente et utile pour les municipalités dans leur démarche de lutte contre les changements climatiques.

Ressources : Conseils relatifs à la définition des orientations futures en matière de divulgation de l'information financière liée au climat

- + **Institut climatique du Canada** [Élaboration des lignes directrices pour l'investissement durable du Canada](#)
- + **GRI – Normes**
- + **GRI 102 : Changement climatique (2025)**
- + **GRI 103 : Énergie (2025)**
- + **GRI “Integrity Matters” Checklist**
- + **Gouvernement du Canada** [Le gouvernement met de l'avant des lignes directrices sur l'investissement durable et les exigences de divulgation des informations financières liées au climat](#)

Annexes

Annexe A. Risques et possibilités climatiques des municipalités

Les municipalités font face à des défis uniques en raison des changements climatiques, et il est essentiel qu'elles comprennent leurs **risques et possibilités liés au climat** pour assurer une planification et une divulgation efficaces. Ce guide met l'accent sur les **risques physiques** (répercussions des changements climatiques eux-mêmes) et les **risques liés à la transition** (répercussions du passage à une économie à faibles émissions de carbone). En reconnaissant l'incidence de ces risques et de ces possibilités sur les actifs, les revenus et la prestation de services, les municipalités peuvent appliquer ce cadre à leurs propres activités de manière à mieux prévoir les répercussions financières, à concevoir des stratégies d'adaptation et à renforcer leur résilience.

Les municipalités font face à deux grands types de risques climatiques :

- 1 **Risques physiques** : Risques découlant des impacts biologiques, écologiques ou physiques des changements climatiques qui sont déterminés par les événements (risques physiques aigus) ou découlant de changements climatiques à plus long terme. Il y a deux catégories de risques physiques :
 - a. Les **risques aigus** sont habituellement associés à des événements de courte durée qui durent de quelques minutes à quelques semaines. Bien que ces événements puissent se produire indépendamment des changements climatiques, leur fréquence, leur intensité ou leur répartition peuvent être modifiées en raison des changements climatiques. Exemples : tempêtes de vent, fortes précipitations, pluie verglaçante, feux de forêt et températures extrêmes. Ces événements peuvent endommager les biens et les infrastructures, causer des blessures et des décès, et perturber l'activité économique et la vie quotidienne.
 - b. Les **risques chroniques** (ou phénomènes à évolution lente) sont directement causés par les changements climatiques et se manifestent graduellement sur de longues périodes, souvent des décennies ou plus. Parmi les exemples d'impacts chroniques, mentionnons le réchauffement des températures de l'air et des eaux de surface, la modification des écosystèmes, l'élévation du niveau de la mer, la raréfaction des ressources en eau, la perte d'habitat et de biodiversité, et les changements dans la productivité des sols. Ces risques peuvent avoir des répercussions financières pour une entité, comme les coûts découlant de dommages directs aux actifs ou des répercussions indirectes liées à la perturbation de la chaîne d'approvisionnement. La performance financière de l'entité peut également être affectée par des changements dans la disponibilité, l'approvisionnement et la qualité de l'eau ainsi que par des changements de température extrêmes affectant ses locaux, ses opérations, ses besoins de transport, et la santé et la sécurité de son personnel.

Le tableau 3 présente une sélection d'exemples génériques des répercussions financières possibles pour les municipalités découlant des risques physiques liés au climat.

Tableau 3. Exemples des répercussions financières des risques physiques liés au climat pour les municipalités

 Répercussions sur les actifs :	 Répercussions sur les dépenses d'exploitation – nouveaux coûts d'immobilisations et passifs :	 Répercussions sur les revenus :
• Dépréciation de la valeur des actifs (endommagés ou bloqués), y compris le capital naturel non évalué • Réduction de la durée de vie utile prévue	• Coûts supplémentaires d'entretien et de réparation pour assurer la continuité du service et respecter les normes opérationnelles et environnementales des infrastructures municipales qui subissent une dégradation accélérée et doivent être remplacées plus tôt que prévu • Investissements en capital nouveaux ou accrus dans l'atténuation des risques, comme les mises à niveau, les rénovations et les nouvelles infrastructures • Réduction de la capacité opérationnelle des actifs et des technologies affectés par les événements météorologiques extrêmes ou l'évolution des conditions météorologiques • Prestation de services essentiels d'urgence (p. ex., intervention d'urgence, nettoyage des déchets) • Coûts pour soutenir les résidents touchés par une urgence due aux conditions météorologiques • Augmentation des coûts de refroidissement des bâtiments • Réduction de la productivité des employés • Augmentation des coûts nécessaires à la protection des employés contre les conditions météorologiques difficiles • Coûts supplémentaires associés à la rédaction de demandes de subvention pour la reprise après sinistre • Coûts de réinstallation des installations et des services publics • Augmentation des coûts d'emprunt ou des seuils de liquidité pour accéder au financement par emprunt • Modification des obligations et des primes d'assurance en raison de l'augmentation des indemnités liées aux conditions météorologiques et réduction, voire suppression, de la couverture	• Réduction de l'assiette fiscale, surtout si la valeur des propriétés diminue en raison des répercussions climatiques et des risques perçus • Revenus des services insuffisants

Source : Adapté de Bailey et coll. (2023)

Risques liés à la transition : Pour les municipalités, les risques liés à la transition sont particulièrement pertinents parce qu'ils influent sur les investissements à long terme dans les infrastructures, le développement économique local et la stabilité financière. Les changements dans la politique énergétique ou les préférences du marché peuvent avoir une incidence sur la viabilité des services publics municipaux, des normes de construction et des réseaux de transport. En retour, ces changements peuvent nécessiter de nouvelles dépenses en immobilisations, la formation du personnel et la mobilisation communautaire pour assurer que les services demeurent résilients et abordables. Les risques liés à la transition font ainsi référence aux risques découlant des efforts de transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Pour limiter davantage les changements climatiques, il faudra apporter des changements aux systèmes énergétiques et aux autres activités émettrices de GES à l'échelle mondiale, et que les municipalités fassent leur part. Les administrations locales, les entreprises et les ménages devront adapter leurs décisions quotidiennes. Les risques qui découlent d'un ajustement incertain à un avenir sobre en carbone sont des risques liés à la transition. Ces risques peuvent survenir dans divers contextes, notamment :

- Changements dans les politiques du secteur public (p. ex., taxes sur le carbone, normes et règlements, incitatifs)
- Innovation et changements dans l'abordabilité des technologies existantes (p. ex., afin de rendre les énergies renouvelables moins coûteuses ou d'éliminer les émissions atmosphériques de GES)
- Évolution de l'attitude des entreprises et des consommateurs à l'égard des lieux à faibles émissions de carbone où investir, travailler et vivre

Les risques liés à la transition peuvent être définis en appliquant le modèle d'analyse PESTEL (politique, économique, social, technologique, environnemental et légal).

Le tableau 4 présente quelques exemples génériques de la façon dont la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone peut créer des risques financiers pour les actifs, les dépenses et les sources de revenus des municipalités.



Tableau 4. Exemples des répercussions financières des risques climatiques liés à la transition pour les municipalités

 Répercussions sur les actifs :	 Répercussions sur les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations :	 Répercussions sur les revenus :
La transition vers un avenir à faibles émissions de carbone peut conduire au blocage de certains actifs. Les actifs bloqués sont des actifs durables qui peuvent devenir inutilisables ou être mis hors service avant la fin de leur durée de vie utile prévue en raison de l'évolution des politiques ou du marché après l'investissement initial. Ce risque peut s'appliquer, par exemple, aux véhicules du parc automobile ou aux immeubles gouvernementaux dotés de systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) vieillissants ou inefficaces.	- À mesure que les administrations locales effectuent la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone, des risques liés à la transition peuvent découler de l'évolution des politiques et des programmes publics, entraînant une augmentation des coûts ou de nouveaux coûts. Par exemple, les dépenses peuvent être touchées par : - L'élaboration et l'application de politiques ou de programmes nécessaires pour tenir compte de l'évolution du marché et établir les conditions stratégiques propices à la décarbonation au sein de la collectivité (p. ex., élaboration d'une stratégie en matière de véhicules électriques). - L'acquisition d'actifs, de technologies et de produits à faibles émissions de carbone et investissement dans ceux-ci (p. ex., investissement dans des rénovations écoénergétiques de bâtiments, des véhicules électriques, etc., et achat de produits à faibles émissions de carbone). Ces décisions comportent un risque d'échec ou peuvent coûter plus cher que le statu quo. - Il peut être nécessaire d'embaucher du personnel ou de former le personnel existant pour répondre à l'évolution des exigences opérationnelles en raison des risques liés à la transition. Par exemple, il peut s'agir de s'assurer que les mécaniciens automobiles sont aptes à entretenir des véhicules électriques ou que les exploitants d'immeubles sont en mesure de gérer des systèmes de bâtiments de plus en plus électrifiés. Il peut aussi être nécessaire d'embaucher du personnel spécialement affecté aux questions climatiques, surtout si le personnel actuel est au maximum de ses capacités et que les responsabilités de travail ne peuvent être élargies ou transférées. - Pour les municipalités qui possèdent des services publics (installations de production d'énergie) dépendant des combustibles fossiles, les coûts d'exploitation, les dépenses en immobilisations, ou les deux, augmenteront si les marchés ou les politiques provinciales ou fédérales imposent, directement ou indirectement, des coûts liés au carbone, ce qui pourra nécessiter la modernisation de l'équipement s investissements dans des solutions de production d'énergie renouvelable.	Tout comme les risques physiques liés au climat, la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone pourrait mettre en péril les recettes fiscales si elle entraîne une diminution de la valeur des propriétés. C'est particulièrement vrai dans les collectivités dont l'économie dépend de secteurs axés sur les combustibles fossiles ou à forte intensité de carbone, qui verront leur demande diminuer. La compétitivité économique pourrait également en souffrir, selon la réaction du secteur privé en matière d'investissement. De plus, les versements provinciaux liés à l'extraction de combustibles fossiles ou à des baux connexes risquent de diminuer à long terme à mesure que l'économie délaissera les combustibles fossiles.

Source : Adapté de Bailey et coll. (2023)

Possibilités liées au climat : Pour les municipalités, les possibilités liées au climat sont des résultats positifs potentiels qui peuvent découler à la fois des changements physiques (p. ex., mise en place de nouvelles cultures plus rentables grâce à des températures moyennes plus élevées) et des changements liés à la transition (p. ex., économies de coûts d'exploitation grâce à l'amélioration de l'efficacité des ressources) et entraîner des répercussions financières potentiellement importantes. Contrairement au TCFD, l'IFRS S2 ne catégorise pas les possibilités liées au climat.

Le tableau 5 présente des exemples de possibilités, ainsi que leurs répercussions financières, qui sont propres au secteur public.



Tableau 5. Exemples de répercussions financières potentielles des possibilités liées au climat

 Possibilité liée au climat	 Répercussions financières potentielles
Efficacité des ressources	
Utilisation de modes de transport plus efficaces	Réduction des coûts d'exploitation (p. ex., grâce à des gains d'efficacité et à des réductions des coûts)
Utilisation du recyclage	Augmentation de la valeur des immobilisations (p. ex., immeubles à haut rendement énergétique)
Déménagement dans des bâtiments plus efficaces	Avantages pour la gestion et la planification de l'effectif (p. ex., amélioration de la santé et de la sécurité, satisfaction du personnel) entraînant une réduction des coûts
Sources d'énergie	
Utilisation de sources d'énergie à faibles émissions	Réduction des coûts d'exploitation (p. ex., grâce à l'utilisation des mesures de réduction les moins coûteuses)
Recours à des incitatifs stratégiques porteurs	Réduction de l'exposition aux augmentations futures des prix des combustibles fossiles
Utilisation des nouvelles technologies	Réduction de l'exposition aux émissions de GES et, par conséquent, réduction de la sensibilité aux variations du coût du carbone pour les investissements dans les technologies à faibles émissions
Participation au marché du carbone	Disponibilité accrue du capital (p. ex., car un plus grand nombre d'investisseurs favorisent les producteurs à faibles émissions)
Transition vers une production décentralisée d'énergie	Avantages sur le plan de la réputation entraînant une augmentation de la demande de biens et de services
Produits et services	
Élaboration de solutions d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des risques d'assurance	Augmentation des revenus grâce à de nouvelles réponses aux besoins d'adaptation (p. ex., produits et services de transfert des risques d'assurance)
Marchés	
Recours à des incitatifs du secteur public	Diversification accrue des actifs financiers (p. ex., infrastructures et obligations vertes)
Résilience	
Participation à des programmes d'énergie renouvelable et adoption de mesures d'efficacité énergétique	Hausse de l'évaluation marchande grâce à la planification de la résilience (p. ex., infrastructures, terrains, bâtiments)
Substituts/diversification des ressources	Renforcement de la fiabilité de la chaîne d'approvisionnement et de la capacité de fonctionner dans diverses conditions

Trésor britannique, 2024 : Guide pour la mise en œuvre de divulgations d'informations conformes aux recommandations du TCFD – Phase 1 et phase 2, Trésor britannique, Londres, Royaume-Uni.



Ce projet a été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada.
This project was undertaken with the financial support of the Government of Canada.



Le P-RAC est un partenariat de recherche financé en partie par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire du Fonds d'action et de sensibilisation pour le climat (FASC) et dirigé conjointement par l'Université de Waterloo, la Fédération canadienne des municipalités (FCM), le Fonds municipal vert (FMV) et ICLEI Canada, en collaboration avec 11 autres institutions académiques, 8 organisations nationales et 15 partenaires municipaux.

Ce projet est réalisé avec le soutien financier du gouvernement du Canada.